

RELATION DE LA PERSECUTION DE COCHINCHINE EN 1750

PAR MGR LEFEBVRE¹

A. M.-E., vol. 743, pp. 442, 517; vol. 800, p. 963

MM. Friell et Le Poivre

Il y a eu peu de persécutions, dont les suites aient été aussi funestes pour la religion, et les événements aussi compliqués que dans celle-ci. Ce sont ces événements qu'on entreprend de rapporter dans la suite de cette relation, où on verra après cela les déplorables effets qu'ils ont produits. Suivons l'ordre des temps, et reprenons les choses de plus loin.

M. Friell, Irlandais de nation, à présent conseiller au Conseil souverain de Pondichéry, entreprit en 1743, temps où il faisait encore commerce, le voyage de Cochinchine dont il avait conçu de grandes espérances ; il avait appris que les jésuites, missionnaires de ce royaume, avaient fortement sollicité un capitaine portugais, nommé M. Feliciano de Sylva, de faire ce voyage, et qu'ils avaient obtenu une patente pour le lui faciliter. Il fréta donc le vaisseau de ce capitaine et s'y embarqua avec lui. Tout le monde sait que l'unique moyen de s'introduire auprès des rois infidèles est de gagner la faveur des grands et de se munir de présents considérables ; c'est aussi ce que fit M. Friell. On doit même lui rendre cette justice que pendant tout le temps qu'il demeura en Cochinchine, il se comporta avec tant de générosité qu'il se concilia les bonnes grâces du roi et l'amitié des mandarins, qui conservent encore pour lui les mêmes sentiments. Le P. Sciebert, jésuite allemand, médecin et mathématicien du roi, servit d'interprète à M. Friell, et eut soin de le conduire chez les principaux mandarins. On assure cependant qu'il ne le conduisit pas chez un mandarin qui avait inspection sur les vaisseaux ; il est important de ne pas passer légèrement sur cette circonstance, puisque plusieurs la considèrent comme une des causes de la persécution que je décris, et dont ce mandarin, qui se nomme Cai An-Tin, a été le principal moteur. Cet homme, qui est d'une très basse extraction, fut dans son jeune âge élevé par un bonze chinois, qui lui apprit à connaître et faire le thé qu'on apporte de Chine. Ce fut cette connaissance qui lui donna entrée auprès du roi régnant, mais qui n'était alors qu'héritier présomptif de la couronne. Il fut adopté par une des nourrices de ce prince, et soit faveur, soit talent naturel, il s'insinua dans les bonnes grâces du monarque. Celui-ci, presque aussitôt qu'il fut monté sur le trône, éleva Cai An-tin comme par degrés à différents emplois. Ce jeune homme n'occupait encore que des charges inférieures, lorsqu'il conçut de l'amitié pour une chrétienne, fille d'un capitaine d'armes, homme d'une famille noble et ancienne. Cai An-Tin était païen et n'avait aucune teinture de la véritable religion. Le chrétien, dont il demanda la fille en mariage, refusa d'abord d'acquiescer à sa demande et n'y consentit enfin qu'à la condition que Cai An-Tin embrasserait lui-même la religion. Celui-ci promit tout ce qu'on exigeait de lui, et commença à se faire instruire. Cependant la faveur du roi augmentait et Cai An-Tin obtenait des emplois plus considérables ; les occupations qui en étaient inséparables lui ôtèrent bientôt le loisir et la tranquillité d'esprit nécessaires pour avancer dans la connaissance de notre sainte religion, et peut-être même diminuèrent l'ardeur qu'il montrait avoir dès le commencement. Quoi qu'il en soit, il renouvela ses instances pour obtenir la fille chrétienne, pour laquelle il se sentait de l'inclination, promettant de se faire instruire dans la sainte religion. Les parents se fièrent à ses promesses et lui livrè-

¹ Cette relation est extraite de l'ouvrage : Société des Missions-Etrangères - Histoire de la Mission de Cochinchine par Adrien LAUNAY - Documents historiques Vol. II (1728-1771), Paris, 1924 - Extrait : page 209 à 239. Toutes les notes suivantes sont dues à Adrien Launay.

rent leur fille qu'il prit pour épouse ; il en eut dans la suite plusieurs enfants qu'il eut soin de faire baptiser. Cependant ses richesses croissaient, parce qu'il était parvenu à des emplois plus lucratifs ; et soit que son abondance et les sollicitudes du siècle eussent étouffé ses bons désirs, soit qu'il fût dégoûté de son épouse et qu'il la crût indigne de lui, il choisit une autre femme d'une plus noble extraction, la prit pour sa principale épouse, de sorte que celle qu'il avait auparavant ne fut plus que femme du second ordre.

Lorsque M. Friell arriva en Cochinchine, Cai An-Tin occupait un emploi qu'on peut comparer à celui de second inspecteur des vaisseaux étrangers ; il se sentit extrêmement choqué de n'avoir pas reçu la visite de M. Friell ; il en vint même à concevoir de la haine, non seulement contre lui, mais encore contre les jésuites, et dans la suite contre tous les missionnaires. M. Friell obtint par l'entremise du P. Sciebert plusieurs grands privilèges, qui lui firent d'autant plus de plaisir qu'il avait conçu de fortes espérances de s'indemniser dans quelque autre voyage, des dépenses considérables qu'il avait faites dans celui-là ; et s'imaginant que, pour bien réussir, il lui importait extrêmement d'emmener avec lui quelques jeunes gens du pays auxquels il ferait apprendre la langue portugaise pour lui servir un jour d'interprète, il s'adressa pour cela à Mgr de Noëlène, Vicaire apostolique de la Cochinchine. Soit que ce prélat craignît de se tromper dans le choix, soit qu'il ne goûtât point ce système, ou qu'il présentât quelque malheur qui en pouvait résulter, il s'excusa poliment auprès de M. Friell qui eut aussitôt recours au P. Sciebert et à un Père franciscain espagnol qui en effet lui fournirent leurs anciens écoliers, dont ils s'étaient défaits auparavant parce qu'ils en étaient mécontents. Celui-ci lui procura Michel, et celui-là Damas. Nous n'aurons que trop d'occasions de parler de l'un et de l'autre dans la suite de cette relation. M. Friell apprit que pour conduire ces deux jeunes gens avec lui, il était nécessaire d'obtenir du roi une permission, expresse, à moins de s'exposer à de grandes peines et d'encourir l'indignation de Sa Majesté ; il la lui demanda donc, et comme il avait gagné les bonnes grâces de ce prince, il l'obtint aisément sur la promesse sincère qu'il fit de les ramener dans la suite.

M. Friell partit de Cochinchine en novembre 1743. Il s'était d'abord proposé d'aller à Madras ; mais soit qu'il eût changé de dessein après son départ de Cochinchine, soit que les vents lui eussent refusé, il aborda à Pondichéry, où il s'établit dans la suite par le mariage qu'il contracta avec la nièce de Madame Dupleix. Uni par là à la nation française, il crut devoir proposer à la Compagnie des Indes de France les projets de commerce qu'il avait sur la Cochinchine, et fit pour cela des mémoires fort détaillés qu'il envoya à Paris et qui, à ce qu'on dit, plurent extrêmement à Messieurs les directeurs de la Compagnie, jusque-là qu'ils formèrent le dessein d'y étendre le commerce. On ne fit cependant alors aucun armement, à cause des troubles de la guerre.

M. Le Poivre², à son arrivée en France, fortifia le dessein que la Compagnie avait formé, par les rapports avantageux qu'il fit du commerce dans le royaume de la Cochinchine, où il avait demeuré pendant quelque temps.

M. Le Poivre s'était disposé dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique ; il se présenta aux Messieurs du Séminaire des Missions-Etrangères pour être envoyé dans les missions des Indes. On descendit à ses désirs quoiqu'il fût encore très jeune, et on se persuada que dans cet âge tendre, il lui serait plus aisé de faire de grands progrès dans l'étude des langues, en attendant qu'il pût travailler à se mettre en état de recevoir les saints Ordres. Il fut envoyé en Cochinchine, où il ne demeura pas longtemps ; car après 14 ou 15 mois, il en sortit pour retourner en Europe³. C'est pour cela qu'il alla à Ma-

² Dans toutes, les lettres que nous possédons de lui, M. Le Poivre, signe toujours ainsi et jamais Poivre.

³ Mgr Lefebvre tait les motifs non seulement du départ, mais de l'exclusion de M. Le Poivre de la mission de Cochinchine ; nous l'imiterons. Le récit complet de cette affaire se trouve *A. M.-E. vol. 711, p. 587; vol. 800, p. 735*. Nous nous contenterons de citer ces lignes de M. J.-B. Maigrot, le procureur des Missions-Etrangères à Macao :

Le 4 juillet nous apprîmes que la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre ; nous apprîmes en même temps que nos trois vaisseaux de Chine avaient été pris après un assez rude combat [contre l'amiral Barnett] ; M. Poivre, que je renvoyais en

cao, et de là à Canton où il eut occasion de voir M. Friell, avec qui il eut de fréquentes conversations sur le commerce de la Cochinchine, dont cependant il ne pouvait avoir tout au plus qu'une très superficielle connaissance, ayant toujours demeuré très sédentaire. D'ailleurs, il n'était point dans le lieu où se fait le commerce, et il ignorait la langue du pays pour ne s'être pas donné la peine de l'apprendre. M. Le Poivre s'embarqua à Canton au commencement de 1745 pour s'en retourner en France. Le vaisseau sur lequel il était, ayant été attaqué par les Anglais, ce Monsieur eut dans le fort du combat le malheur de perdre le bras droit, d'être fait prisonnier et conduit à Batavia ; de là il fit voile pour Pondichéry, où non seulement il eut occasion de voir M. Friell, mais encore les deux Cochinchinois Damas et Michel ; il contracta même avec ce dernier une union très étroite, prenant de ce jeune homme des leçons de la langue cochinchinoise, lui donnant en revanche des leçons de peinture, de sorte qu'ils firent l'un et l'autre quelques progrès.

La mousson étant arrivée au moment du départ des vaisseaux de Pondichéry pour la France, M. Le Poivre s'y embarqua ; étant allé à Paris, il trouva le moyen de s'y faire des protecteurs et de faire agréer les mémoires qu'il présenta touchant le commerce des Français en Cochinchine ; mais il fallut encore temporiser à cause des troubles de la guerre. M. Friell, que les mêmes troubles empêchaient de retourner à la Cochinchine, comme il l'avait promis au roi, crut qu'il était de son devoir d'y renvoyer les deux jeunes Cochinchinois, craignant que, s'il les retenait plus longtemps auprès de lui à Pondichéry, ce prince ne le trouvât mauvais et n'en prît occasion d'être mécontent des Européens. La guerre ayant cessé, la Compagnie jeta les yeux sur M. Le Poivre pour le mettre à la tête de l'expédition de la Cochinchine ; elle le fit pour cela embarquer sur un vaisseau qui, dit-on, partait pour la Chine ; on garda un si grand secret, qu'à l'exception de M. Le Poivre, aucun de ceux qu'on envoyait en Cochinchine ne savait rien de leur commune destination. M. Le Poivre n'en communiqua rien à Messieurs les directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, pour qui il aurait été important d'être instruits de son départ, soit pour envoyer des missionnaires et des fonds, soit pour écrire aux évêques et aux prêtres de leur Corps, qui sont dans ces missions, et qui ont ignoré la chose pendant longtemps tant on la tenait secrète. Lorsque le vaisseau fut arrivé à une certaine hauteur, conformément aux ordres de la Compagnie, on ouvrit les paquets, et on apprit avec admiration les desseins de commerce sur le royaume de Cochinchine et la destination d'un chacun. Il n'y eut personne qui n'en conçût de la joie, et qui par avance ne formât pour son particulier des espérances proclamées prochaines d'une fortune assurée. Cependant le vaisseau alla relâcher aux îles de France, où M. David, qui en est gouverneur, expédia, suivant qu'il avait ordre de la Compagnie, un petit vaisseau pour l'exécution du projet eu question. Et ce fut sur ce vaisseau que s'embarqua M. Le Poivre et tous ceux de son expédition. Le vaisseau ayant fait voile arriva à la hauteur de Pondichéry ; on se trouva dépourvu d'eau et de bois, ce qui obligea d'y relâcher, à quoi M. Le Poivre se détermina d'autant plus volontiers, qu'il espérait y trouver encore les deux jeunes Cochinchinois, Damas et Michel, et qu'il croyait important de les ramener dans leur pays, de peur que le roi irrité d'une si longue absence n'en conçût peut-être de mauvais soupçons contre les Européens, et refusât à cause de cela de les écouter favorablement. Mais comme on l'a remarqué, M. Friell avait eu soin de les renvoyer ce qui mettait M. Le Poivre hors de crainte de ce côté-là.

Arrivé à Pondichéry, le capitaine du vaisseau dont nous parlons s'aperçut d'une voie d'eau considérable, et désespéra de pouvoir poursuivre sa route. M. Le Poivre, qui s'était mis au-dessus de tout événement, avait eu la précaution, avant son départ de France, de se munir d'un ordre spécial de la Compagnie pour M. Dupleix, afin que si le vaisseau de l'expédition de Cochinchine allait à Pondichéry, ce gouverneur et le Conseil supérieur de cette ville fussent obligés de fournir tout ce qui y serait nécessaire. M. Dupleix et le Conseil, à qui ces ordres n'avaient pas été notifiés, commencèrent à s'op-

France par ordre de Mgr de Noëllène, qui l'avait chassé de sa mission pour bien des raisons, a eu le bras fracassé d'un boulet de canon ; on le lui a coupé au-dessus du coude ; il ne s'est pas mieux comporté à Batavia qu'ailleurs ; enfin il est allé à Pondichéry. (*Lettres aux dir. du Sém. des M.-E., 15 novembre 1745. A. M.-E., vol. p. 995.*)

poser à la poursuite de ce projet, prétendant qu'il était contraire et aux intérêts de la religion et à ceux de la Compagnie ; mais quand M. Le Poivre leur eut montré les ordres exprès de la Compagnie, il fallut céder ; et M. Duplex accorda à M. Le Poivre, en échange de son vaisseau, *le Machault*, beau navire et bien armé (il avait 40 pièces de canons montés), qui arriva au port de la Cochinchine le 30 août de 1749⁴.

M. Le Poivre en Cochinchine

L'aspect de ce vaisseau jeta d'abord l'épouvante dans l'esprit des Cochinchinois qui n'en avaient jamais vu de cette grandeur et de cette force. Aussitôt, on dépêcha du bord une lettre à l'adresse de M. d'Azema, missionnaire français, qui résidait dans la province du port ; cela seul dissipa la frayeur des Cochinchinois, qui se persuadèrent n'avoir rien à craindre des personnes qui avaient des liaisons avec les missionnaires. Si M. d'Azema eut de la joie en voyant arriver dans un pays si éloigné un vaisseau de sa nation, il eut encore plus de crainte que ce vaisseau ne lui occasionnât bien des chagrins. La lettre qu'il reçut était de M. Laurent, subrécargue de ce vaisseau, et destiné par la Compagnie pour être le chef du comptoir qu'on se proposait d'établir. Ce Monsieur écrivait avoir été chargé par le roi de France d'une négociation très importante ; qu'il avait de la part de ce monarque de très riches présents pour le roi de Cochinchine ; qu'au reste on ne devait pas craindre que l'arrivée de ce vaisseau portât aucun préjudice à la religion, qu'elle lui serait au contraire avantageuse, et que lui-même se servirait de toute son autorité pour tenir tout son monde en règle. Aussitôt après la lecture de cette lettre, M. d'Azema se mit en chemin pour aller à bord et voir Messieurs les Français, dont il reçut mille marques d'amitié ; aussi en revanche, il leur dit, avec cette franchise qui lui est naturelle, son sentiment au sujet du projet dont ils venaient de lui faire confiance: « Croyez-moi, bien loin de faire des gains aussi considérables que vous l'imaginez, vous n'y ferez que des pertes. Les présents que vous portez avec vous seront très bien reçus, mais l'établissement que vous désirez ne réussira pas ; vous allez avoir affaire dans ce royaume à des officiers qui ne cherchent que leurs intérêts, extorqueront de vous tout autant qu'ils pourront, et ne vous donneront que de vaines promesses. Il est encore temps de prévenir tant de chagrins, tant de pertes ; prenez ici de l'eau, du bois et quelques rafraîchissements, et levez l'ancre pour prendre une autre route. Voilà mon avis que je crois salutaire ; c'est à vous, Messieurs, à voir si vous voulez le suivre. » M. Le Poivre, qui se trouvait à cette entrevue, ne jugea pas à propos de se faire connaître à M. d'Azema qui ne le connaissait que de nom ; car, quoi qu'ils se fussent trouvés dans la Cochinchine en même temps, ils ne s'étaient cependant jamais vus, ayant toujours demeuré dans différentes provinces, sans avoir eu occasion par la longue distance des chemins de se rencontrer. M. d'Azema étant de retour chez lui se hâta d'écrire à M. l'évêque de Noëlène, Français de nation et Vicaire apostolique de la Cochinchine, pour l'informer de l'arrivée du vaisseau français, l'avertissant en même temps de toutes les politesses que lui avaient faites ces Messieurs ; il lui envoya la lettre de M. Laurent dont nous venons de parler, et une autre lettre qu'on venait de lui remettre, adressée à Michel, un de ces deux Cochinchinois dont nous avons fait mention.

⁴ Nous pensons que la lettre suivante a trait à ce voyage.

Il n'est que trop vrai que nous avons eu nouvelle ici de la tentative de notre Compagnie pour l'établissement d'un comptoir à la Cochinchine, et je serais en vérité charmé de voir réussir ce projet, parce que, selon mes petites idées, je prévois qu'avec le temps il deviendra considérable, si l'on a soin de le pourvoir de marchandises qui y seront gardées en entrepôt, et que nous irons chercher d'ici même, sans qu'il soit nécessaire de courir les risques de les y apporter. Bref, ce comptoir bien pourvu de tout deviendra la sangsue de Manille, comme Batavia et la Chine l'ont été jusqu'à présent, et moi-même je serai le premier à y aller et à y conduire des passagers d'ici, lorsque je saurai pouvoir y trouver de quoi m'y charger de marchandises propres pour ce pays-ci. Je vous serai donc obligé, Monsieur, de me dresser une description un peu détaillée de cet établissement et de son commerce, afin que je voye s'il y a moyen de contribuer au bien et à l'avancement de notre Compagnie. (M. Pignon à M. J.-B. Maigrot, procureur des M.-E. à Macao, août 1750. A. M.-E., vol. 743, p. 295.)

M. Le Poivre descendit à terre le lendemain avec quelques officiers ; alors il se fit connaître à M. d'Azema qui le conduisit chez un mandarin demeurant à une demi-journée de l'endroit où les Français avaient débarqué. Ce mandarin est oncle de la seconde femme que Cai An-Tin avait prise en la place de la première ; il occupait la même charge dont Cai An-Tin était pourvu lorsque M. Friell arriva à la Cochinchine. Ce mandarin reçut ces Messieurs avec beaucoup de politesse, et leur fit présenter du thé selon la coutume du pays. Un des premiers soins de M. Le Poivre fut d'aller ensuite visiter le R. P. Monteyro, jésuite, procureur de sa Société dans le royaume de Cochinchine, et qui était peut-être le seul missionnaire jésuite de ce pays que M. Le Poivre connut dans son premier voyage, le P. Sciebert étant mort. Après s'être rafraîchi chez ce Père, il s'en retourna pour attendre réponse à la lettre qu'il avait écrite à Michel.

Il y avait alors au port de la Cochinchine un vaisseau portugais, venu de Macao, nommé *Saint-Louis* ; le Sieur Manuel Matthaus, qui en était capitaine, fut rendre visite à M. Le Poivre ; et l'occasion s'étant présentée de lui parler du jeune Cochinchinois Michel, le capitaine lui conseilla amicalement de se défier de ce jeune homme et de ne point s'en servir dans le maniement des affaires. Ce capitaine pouvait mieux que tout autre donner sur cela un bon conseil, parce qu'une funeste expérience lui avait fait connaître de quoi Michel était capable ; car ce jeune homme lui ayant servi d'interprète l'année précédente, et lui ayant imprudemment occasionné de très grandes dépenses, il eut cependant la hardiesse d'exiger une récompense qu'on ne lui avait promise que sous condition qu'il servirait fidèlement. Cette récompense lui ayant été refusée comme il était raisonnable, il intenta un procès dont tout le monde fut indigné, chacun lui reprochant son ingratitude pour un homme qui lui avait fait du bien, et qui était d'une nation à qui il avait de grandes obligations, ayant été fort bien traité à Macao, où il logea chez les Pères jésuites qui le comblèrent de bontés. A son retour en Cochinchine, il sembla avoir oublié tant de faveurs, et quoiqu'il dût avoir bien des obligations tant aux Français de Pondichéry qu'aux Portugais de Macao, il fit sentir néanmoins que toute son inclination était pour les Anglais. Les mandarins cochinchinois connurent bien que, dans le procès entre Michel et le capitaine portugais, le droit était en faveur de celui-ci ; mais le roi, ayant mieux aimé favoriser son sujet au préjudice d'un étranger, condamna le Sieur Manuel Matthaus à payer à Michel 500 *quan* qui étaient la moitié de la somme dont ils étaient convenus en cas qu'il se comportât bien. M. Le Poivre, à qui ce capitaine raconta cette affaire, ne sut pas en profiter, et fut peut-être tenté de regarder cet avis comme un effet de vengeance de sa part ; il persista toujours à vouloir prendre Michel pour son interprète, quoique M. d'Azema lui eût fait aussi de son côté de fortes représentations pour l'en dissuader.

Nous avons déjà remarqué que M. Le Poivre avait enseigné quelque chose de la peinture à Michel. Ce jeune homme se servit de cette connaissance pour s'introduire chez le roi. Un nègre, grand favori du prince, le prit sous sa protection, le reçut comme au nombre des siens, lui facilita l'entrée au palais, où sans autre salaire que l'espérance de s'avancer, il s'occupait à la peinture. Un autre événement servit encore beaucoup à le mettre en faveur. M. Duff, marchand écossais, qui était venu de Macao en Cochinchine, avait inutilement tenté d'obtenir une audience du roi par l'entremise du P. Koffler, jésuite allemand et médecin de Sa Majesté. Rebuté de tant de retardement, il s'adressa à Michel, qui par le moyen du nègre son protecteur lui procura l'audience si désirée. M. Duff offrit au roi des présents considérables ; ce prince crut les devoir en partie aux bons services de Michel, qui de son côté montrait de plus en plus l'inclination qu'il avait pour la nation anglaise, au lieu qu'il ne faisait paraître que de l'indifférence pour les Français, jusque-là qu'après son retour en Cochinchine il n'avait pas daigné visiter M. l'évêque de Noëlène qui était son pasteur, bien qu'il ne demeurât pas loin de chez lui.

L'après que M. d'Azema avait envoyé à ce prélat, arriva vers les 10 heures du soir, deux ou trois jours après son départ de la province de Cham, qui est la province du port. M. l'évêque apprenant l'arrivée du vaisseau français en fut sensiblement affligé, craignant que les intérêts temporels qui amenaient ce navire dans ce pays n'occasionnassent quelque événement funeste à la religion, se soumettant

du reste à tout ce qu'il plaisait à Dieu de permettre à ce sujet. Dès la nuit même, ce prélat envoya un des prêtres de sa résidence, nommé M. Rivoal, chez un mandarin appelé Cai Bo-Tau. Cet homme est chrétien quoiqu'il n'en remplisse pas les obligations. Sa charge est d'être un des premiers visiteurs ou inspecteurs des vaisseaux, charge qui lui était commune avec Cai An-Tin, avec lequel il avait promis de donner en mariage, au fils aîné de Cai Bo-tao, une fille chrétienne dont la mère était la femme qu'il avait épousée en premières noces, projet d'alliance que quelques brouilleries qui s'élevèrent entre ces deux mandarins firent échouer, en même temps qu'elles changèrent leur amitié ancienne en une haine mortelle. Cai Bo-Tau remercia M. Rivoal de la nouvelle qu'il venait de lui donner, et lui demanda si Messieurs les Français avaient prié déjà de faire parler au roi de leur arrivée, à quoi M. Rivoal ayant répondu que non, « Cela étant ainsi, reprit le mandarin, l'arrivée de ce vaisseau ne paraît pas bien certaine, il faut que j'attende d'autres nouvelles avant d'en parler au roi. » M. Rivoal voyant Cai Bo-Tau dans ces sentiments s'en retourna pour rendre compte à M. l'évêque de Noëlène de sa commission.

Dès le grand matin du jour suivant, M. l'évêque envoya un écolier pour faire chercher Michel et l'avertir qu'on avait une lettre à son adresse et qu'il eût à la venir prendre ; Michel n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il se mit en chemin pour se rendre chez Sa Grandeur. Ayant ouvert la lettre sur-le-champ, et ayant vu qu'elle était de M. Le Poivre, il s'écria : « C'est mon, maître qui m'écrit ; il m'avait bien dit qu'il obtiendrait du roi de France un vaisseau pour retourner en Cochinchine. » A ces mots, M. l'évêque et les missionnaires qui étaient présents furent extrêmement surpris de voir que cet écolier fût informé avant eux que M. Le Poivre était à la tête de cette expédition, car ils n'en avaient eu aucun vent. Michel se mit en devoir de lire cette lettre qui était en caractères européens, mais en langue cochinchinoise. Comme il se trouva embarrassé à déchiffrer exactement ce que M. Le Poivre lui écrivait, il pria M. Rivoal de l'aider. Dans cette lettre, M. Le Poivre donnait avis à Michel de son arrivée ; il lui disait que le roi de France l'avait considérablement élevé et lui avait confié une lettre et de grands présents pour le roi de Cochinchine, dans le dessein d'établir le commerce dans ce royaume. Il assurait de plus ce jeune homme que, depuis leur mutuelle séparation, il ne l'avait jamais oublié et qu'il s'attendait bien que lui de son côté aurait toujours conservé à son égard les sentiments d'attachement et de reconnaissance qu'un disciple doit à son maître ; il l'assurait qu'il ne négligerait rien pour lui donner des marques de son amitié, il le chargeait de donner avis au roi de l'arrivée du vaisseau français, et lui recommandait de se rendre au plus tôt près de lui, lui promettant de lui tenir compte des dépenses qu'il ferait pour ce voyage. Comme cette lettre de M. Le Poivre était conçue en des termes qui marquaient trop de confiance et trop de familiarité, venant surtout d'une personne qui, chargée d'une commission importante, devait savoir ménager ses expressions, et ne se pas livrer indiscretement à personne, et qu'elle était de plus adressée à un jeune homme de la lie du peuple, sans expérience et extrêmement présomptueux, M. l'évêque, par considération pour M. Le Poivre, recommanda à Michel de ne communiquer à personne la lettre qu'il venait de recevoir, mais d'aller chez Cai Bo-Tau lui donner avis de ce qui se passait. Michel promit tout et n'accomplit rien. Il alla au contraire tout de suite chez un missionnaire franciscain espagnol, dans la maison duquel il demeurait, et à qui il se hâta de faire voir la lettre de M. Le Poivre. Il alla ensuite en diligence chez le nègre son protecteur, qui l'introduisit bientôt auprès du roi, à qui il fit la lecture de la lettre qu'il avait reçue. Le roi montra beaucoup de joie apprenant ces nouvelles, et nomma aussitôt trois personnes pour aller faire la visite du vaisseau. Cai Bo-Tau que cette visite regardait de droit fut nommé le premier ; le second fut le nègre protecteur de Michel, qui n'y alla pourtant pas en personne, sa présence étant nécessaire au palais ; il y envoya un autre mandarin en sa place ; le troisième fut un soldat de la garde du prince, homme, de fort basse extraction, mais très aimé du roi, à qui il avait rendu de grands services avant qu'il ne fût monté sur le trône. Quant à Michel, le roi lui ordonna de partir incessamment pour se rendre à l'endroit où était le vaisseau, et de faire toutes ses diligences pour savoir jusqu'au moindre détail tout ce que ce vaisseau apportait. Cai An-Tin, qui avait été élevé à de grandes dignités, qui même par deux fois avait

été chargé par le roi de commissions qui le mettaient au-dessus des vice-rois des provinces, se donna bien des mouvements pour obtenir du prince d'être nommé examinateur du vaisseau ; mais le roi persista toujours à lui refuser cette grâce. Cai Bo-Tau, qui avait obtenu cette grâce, fit au roi ses représentations et accusa l'allié de Cai An-Tin, qui est ce mandarin que M. Le Poivre était allé voir le lendemain de son arrivée, de n'avoir pas, comme le demandait le devoir de sa charge, informé assez tôt le roi de l'arrivée du vaisseau français, au lieu que Sa Majesté l'avait apprise de la bouche de Michel. Le roi entra dans les sentiments de Cai Bo-Tau et condamna le mandarin à 50 *quan* d'amende ; ce qui lui fut d'autant plus sensible et à Cai An-Tin son allié, que cela avait été fait à l'instigation de Cai Bo-Tau, leur ennemi commun.

Relations de M. Le Poivre avec le Chua Nguyen-Phuoc-Tan (Hien)

Cependant Michel, exécutant les ordres du roi, se pressa de se rendre à la province de Cham. Arrivé à cette province, il alla au vaisseau français trouver M. Le Poivre, dont il reçut une liste des plus détaillées de tout ce qui était contenu dans ce vaisseau. Les choses étaient ainsi lorsque les députés du roi arrivèrent à Cham. M. Rivoal, que M. l'évêque de Noëlene avait envoyé à Cham, y arriva aussi dans le même temps ; il servit d'interprète à ces envoyés du roi. Rendus au vaisseau, leur premier soin fut de recevoir la lettre du roi de France ; ce qui fut fait par les mandarins avec beaucoup de marques de respect, et conformément aux usages du pays ; la lettre fut ensuite portée à terre au bruit du canon du vaisseau français. Arrivés à terre, les mandarins et quelques Français entrèrent dans une salle où on porta la lettre du roi de France. Alors Cai Bo-Tau dit : « J'ai ordre de Sa Majesté d'ouvrir cette lettre. » Et il pria MM. Rivoal et d'Azema d'en faire l'interprétation de vive voix, ce qui fut exécuté à l'instant. Après cette interprétation, M. Le Poivre et quelques autres Français qui avaient assisté se retirèrent, et M. Rivoal fut chargé seul de faire mettre en caractères du pays cette interprétation qui fut envoyée au roi.

Les présents qui accompagnaient la lettre du roi de France étaient renfermés dans 12 ballots, dont 10 étaient extrêmement gros ; il y avait deux grands chevaux mâle et femelle, que M. Le Poivre avait, disait-il, achetés pour les offrir au roi en son nom. Les mandarins auraient bien voulu envoyer au plus tôt les présents à la Cour, mais cela ne fut pas possible, les chemins qui y conduisent étant fort étroits, et en certains endroits extrêmement escarpés, chemins cependant que le roi veut qu'on laisse toujours de même, sans permettre de les aplanir ni de les élargir tant soit peu, parce qu'il craint qu'on vienne par là l'attaquer dans son palais. Il fallut donc se contenter d'envoyer alors les deux ballots qui étaient moins gros ; encore furent-ils endommagés dans le transport. On envoya en même temps les deux chevaux ; et les mandarins n'eurent pas honte d'exiger de M. Le Poivre qu'il payât toutes les dépenses qu'il faudrait faire pour l'envoi des présents, à quoi M. Le Poivre fut obligé de consentir quoi qu'il trouvât cela bien déraisonnable, et qu'il fût déjà assez mécontent qu'on lui eût extorqué 120 *quan* pour féliciter l'arrivée⁵ des visiteurs du vaisseau et des soldats qu'ils avaient à leur suite. C'est la coutume en Cochinchine, que lorsqu'il arrive quelque officier ou quelque soldat, encore qu'il ne porte que des ordres très désagréables, celui à qui il est adressé est obligé de lui offrir quelque somme d'argent pour le féliciter de son arrivée.

Michel, qui avait été chargé de la part de Cai Bo-Tau de conduire en chef au palais cette partie des présents, arriva à la Cour et y fut reçu avec joie. Cai Bo-Tau avait par politique envoyé Michel plutôt qu'un autre, parce que sa présence lui déplaisait ; il fut bien aise de trouver occasion de l'éloigner d'une façon honnête. Michel présenta au roi la liste détaillée qu'il avait eue immédiatement de M.

⁵ Féliciter l'arrivée. Traduction de l'expression annamite.

Le Poivre, et qu'il augmenta lui-même sur ce qu'il avait vu et entendu. Il dit entre autres choses au roi qu'il y avait dans le vaisseau des cochons blancs, des poules dindes, des poules pintades qui sont des oiseaux inconnus à la Cochinchine, et un chat extraordinairement gros. Le roi alors donna quelque marque de mécontentement contre les mandarins qui avaient fait la visite du vaisseau, et dont la liste ne se trouva pas si détaillée que celle de Michel. Il le fit repartir pour aller au port demander ces animaux curieux aux Français, qui les envoyèrent aussitôt à l'exception du chat qu'on ne put venir à bout de prendre.

Après que les affaires qui avaient retenu M. Le Poivre à la province de Cham furent terminées, il se disposa à partir pour la Cour. Cai Bo-Tau qui en fut averti lui dit que s'il voulait, il en donnerait avis au roi afin que Sa Majesté lui fit envoyer des galères pour le recevoir ; mais qu'il devait savoir, que s'il acceptait cet honneur, il serait obligé de féliciter les capitaines et les soldats de ces galères, c'est-à-dire de leur faire une gratification. M. Le Poivre aima mieux être privé d'un honneur, qui lui aurait coûté si cher, et prit le parti de louer un grand bateau du pays, sur lequel il s'embarqua avec plusieurs personnes et avec les présents pour aller par mer jusqu'à la Cour. Il fit en même temps partir Michel par la voie de terre, et le chargea de lui louer une grande maison dans le quartier des Chinois ; mais les vents ayant été contraires, M. Le Poivre et ceux qui l'accompagnaient furent obligés de retourner à l'endroit d'où ils étaient partis, et se déterminèrent à se faire transporter dans des filets à la Cour par le chemin de terre.

Bientôt après que M. Le Poivre fut arrivé, on fit courir le bruit qu'il n'était pas véritablement envoyé du roi de France, et que la lettre qu'il avait portée sous le nom de ce monarque était une lettre supposée par les Français qui étaient dans le vaisseau, et qui de leur seule autorité avaient élu M. Le Poivre pour leur chef. On n'a pu savoir qui avait été l'auteur de ces bruits, aussi désavantageux à l'honneur des Français qu'ils étaient contraires à la vérité. Peut-être M. Le Poivre avait-il raconté à Michel (il l'avait certainement dit à quelqu'un, car on l'a rapporté aux missionnaires français) que lorsqu'il partit de France on avait tenu fort secret son expédition, et que ce ne fut qu'en pleine mer que ceux de son vaisseau en eurent connaissance. Michel avait pu ne pas bien prendre le sens de ce récit, ou le mal rapporter aux autres Cochinchinois. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ce pays on n'a pas été entièrement désabusé sur cet article, et qu'encore aujourd'hui on y révoque en doute que M. Le Poivre ait été véritablement envoyé de la part du roi de France.

Les vents contraires, qui avaient empêché le trajet par mer de M. Le Poivre et le transport des gros ballots de présents, durèrent encore jusque vers le commencement de février de l'année suivante 1750. Ce contre-temps nuisit considérablement au projet de la Compagnie, parce que le roi n'ayant pas voulu permettre qu'on élargît les chemins, les présents demeurèrent sous la garde des soldats dans une salle où on a coutume de faire la visite des marchandises des vaisseaux. On avait, à la vérité, donné un catalogue où le nombre et la qualité des présents étaient spécifiés ; mais la langue cochinchinoise n'ayant pas de termes propres pour exprimer bien des choses qui faisaient partie du présent, on n'avait pu en donner qu'une idée très imparfaite.

M. Le Poivre et ceux qui l'accompagnaient arrivèrent enfin tout proche de l'île où est le palais du roi ; ils allèrent de côté et d'autre pour savoir des nouvelles de Michel qui ne paraissait pas. M. l'évêque de Noëlène, qui fut informé de l'embarras où ils étaient et qui crut que cela était malséant pour un envoyé d'un grand roi, dépêcha aussitôt un de ses catéchistes pour inviter M. Le Poivre à venir descendre dans sa résidence, et à y demeurer jusqu'à ce qu'on sût quelle était la maison que Michel avait louée. Mais Michel, ayant paru un peu avant l'arrivée des catéchistes, conduisit M. Le Poivre et ceux qui l'accompagnaient. Cependant M. Rivoal était encore à la province du port avec le mandarin Cai Bo-Tau auprès duquel il demeura un mois entier, faisant la fonction d'interprète pour les affaires des Français ; après ce temps-là, il revint à la Cour avec ce mandarin.

M. Le Poivre eut le lendemain de son arrivée à la Cour sa première audience. Le roi le reçut avec beaucoup de démonstrations d'amitié ; il ne le fit pas cependant entrer par la grande porte qui est au frontispice du palais, ce qui est une marque de distinction ; mais il le fit introduire par une autre. Le roi avait fait préparer un repas qui coûtait 1.800 deniers, somme qui évaluée en monnaie de France peut aller à 12 livres, mais dont les cuisiniers, selon la coutume du pays, avaient détourné une bonne partie. On invita à ce repas M. Le Poivre avec deux Français, savoir un officier et le chirurgien major du vaisseau, et Michel qui était constitué interprète. Le roi voulut bien pendant ce repas honorer ces Messieurs de sa présence. Ce fût ce jour-là même que M. Le Poivre remit à Sa Majesté cochinchinoise la lettre du roi de France, avec l'interprétation, qui en avait été faite. Sa Majesté lui fit alors bien des promesses, qu'on n'a pas eu connaissance avoir été accomplies.

A peine M. Le Poivre était-il sorti du palais, que le roi fit réflexion que l'interprétation cochinchinoise occupait sur le papier moins de place que la lettre elle-même ; il commença à douter que la version fût fidèle, et pour s'assurer de la vérité, il ordonna qu'on procédât à une nouvelle interprétation. Cai An-Tin, à qui le roi avait donné cet ordre, envoya chercher le P. Koffler, jésuite allemand, et le P. Maccioni, dominicain ; l'un et l'autre s'excusèrent sur ce qu'ils n'entendaient pas le français. Sur cela, le mandarin fit appeler M. Lidur, prêtre séculier natif de Pondichéry et élève du Séminaire que les missionnaires français ont à Siam. Celui-ci se mit à travailler, et l'interprétation qu'il fit se trouva plus étendue que celle de M. Rivoal, mais parfaitement conforme quant au sens. Le P. Koffler, qui aux instances de Cai An-Tin était présent à l'interprétation, donna mal à propos occasion à une dispute qui s'éleva. Le roi de France s'était selon la coutume servi du terme *Nous*. Le P. Koffler prétendit que cela avait été à dessein de signifier un domaine ou supériorité du roi de France sur celui de Cochinchine auquel il écrivait ; M. Lidur soutint le contraire et appuya son sentiment de si bonnes raisons, que le P. Koffler se rétracta. Cai An-Tin qui ne désirait que trouver quelques griefs contre les Français, parut fâché que l'opinion du P. Koffler n'eût pas prévalu. Depuis ce temps-là, il n'a plus été question de cette interprétation ; apparemment que le roi aura déposé ses doutes, en voyant la conformité qui se trouva entre les deux versions.

Sa Majesté cochinchinoise, à qui M. Le Poivre allait souvent faire sa cour, le recevait avec bonté et avec grandes marques de distinction, jusque-là qu'une fois il eut la complaisance de le conduire dans toute l'enceinte du palais, faisant porter un parasol pour M. Le Poivre, de même que pour Sa Majesté. Les Français se sentaient extrêmement flattés de tout cela et en concevaient de grandes espérances pour la réussite de leur projet.

Dans la première visite que M. Le Poivre fit à M. de Noëlène, il lui raconta assez ingénument que bien des personnes, soit chrétiennes, soit gentiles, lui avaient parlé fort désavantageusement sur le compte de Michel ; mais qu'il ne voulait point ajouter foi à leur rapport, ni discontinuer de se servir de ce jeune homme pour interprète, comme on ne cessait à l'y exhorter. Des Français, qui quelques jours après allèrent chez M. l'évêque, dirent à ce prélat que M. Le Poivre commençait à connaître que Michel était un mauvais sujet, mais qu'il ne pouvait se résoudre à s'en défaire.

Vers la fin du mois de novembre 1749, M. Le Poivre présenta une requête au roi pour le supplier de permettre que les vaisseaux qui viendraient en Cochinchine dans la suite fussent exempts de payer aucun droit ; Sa Majesté répondit que cette grâce qu'on lui demandait était trop désavantageuse aux intérêts de ses États ; et comme M. Le Poivre représenta que le roi avait accordé une semblable faveur à M. Friell qui la lui avait demandée, Sa Majesté répondit qu'il y avait eu malentendu de part et d'autre dans la supplique que M. Friell avait présentée, et dans l'accord qui avait été fait avec lui. M. Le Poivre mécontent de ce refus partit quelques jours après pour se retirer à Cham. M. l'évêque de Noëlène, à qui on parla de ce dessein avant que M. Le Poivre le mît en exécution, dit fort ingénument au chirurgien major qu'il y avait lieu de craindre que cela n'occasionnât quelque trouble avant le départ du vaisseau le *Machault*. M. Le Poivre, auquel on rapporta cette réflexion de M. l'évêque, marqua dans

une lettre qu'il écrivit à M. Lidur, que si la crainte de M. de Noëlène était bien fondée ce prélat devait être persuadé que le vaisseau était entièrement à sa disposition. On ne doit pas omettre de remarquer que lorsque M. Le Poivre partit de la Cour, il laissa Michel dont il était très mécontent, et qui ne s'était pas rendu à temps pour partir comme il l'avait promis.

Difficultés. - Conseils de Mgr Lefebvre à M. Le Poivre

Deux mandarins étaient extrêmement indignés contre M. Le Poivre, savoir : Tli Bo-Khiem et Cai An-Tin ; celui-ci parce que M. Le Poivre semblait l'avoir méprisé en ne lui offrant point de présents comme il avait fait aux autres mandarins ; celui-là, parce que M. Le Poivre, en ayant reçu quelque bon office, n'avait pas même daigné l'aller voir chez lui lorsqu'il était à la Cour. Cette conduite irrita tellement ce mandarin contre M. Le Poivre qu'il le traita d'ingrat et de chien ; sa colère ne finit pas sitôt, car par ce motif de vengeance, il se montra contraire aux Français dans le procès que le frère de Michel intenta à M. de Noëlène et à ses missionnaires après le départ du vaisseau. A peine M. Le Poivre était-il parti de la province de la Cour pour aller à celle de Cham, que Michel écrivit à un catéchiste de M. l'évêque pour le prier de se plaindre de sa part de ce que M. Le Poivre fût parti sans lui payer ce qu'il lui devait ; et il n'eut pas honte de traiter ce Monsieur de fripon. M. l'évêque dit au catéchiste de répondre à Michel que cette affaire ne le regardait point, et que s'il avait quelque chose à terminer avec M. Le Poivre, il pouvait l'aller trouver à Cham où il aurait dû le suivre étant son interprète.

Cependant le roi ne se pressait pas d'envoyer un mandarin pour expédier le vaisseau, conformément au désir et à l'attente de M. Le Poivre ; il réfléchissait que les présents qu'on lui avait apportés étant d'un prix extraordinaire et parfaitement bien choisis, il fallait qu'il y eût quelque mystère ; il ne pouvait se persuader que la France eût voulu lui envoyer des présents, qu'il estimait à plus de 100.000 livres, sans avoir des espérances bien fondées de s'indemniser dans la suite par des profits infiniment au-dessus de ces dépenses ; et croyant que son raisonnement était juste, il lui semblait y trouver un fondement suffisant pour vendre encore plus cher la grâce qu'on lui demandait, et se rendre difficile à l'accorder.

Si le prince ne se pressait pas d'envoyer des mandarins pour expédier le vaisseau français, M. Le Poivre de son côté paraissait ne faire aucune diligence, bien qu'il eût dit qu'il voulait partir vers le 15 décembre ; or comme ce terme approchait, et que les affaires n'avançaient pas, M. l'évêque de Noëlène en avait d'autant plus de chagrin, qu'il avait ouï dire que M. Le Poivre, avant que de sortir de la Cour, avait assuré que si le roi n'envoyait pas un mandarin pour l'expédier, il partirait sans permission. La même chose ayant été racontée au mandarin Cai Bo-Tau par Damas, dont nous avons parlé, ce mandarin chargea ce jeune homme d'aller rapporter cela à M. l'évêque de Noëlène, afin que ce prélat détournât M. Le Poivre d'exécuter un dessein si pernicieux, dont les suites pouvaient être fâcheuses pour les missionnaires français, qu'on ne manquerait pas d'en rendre responsables. En conséquence de cet avis, M. l'évêque écrivit à M. Le Poivre ; il le louait d'abord de la prudence avec laquelle il avait agi jusqu'alors ; il lui exposait ensuite les motifs qui l'engageaient à lui écrire: motif de zèle, qui l'obligeait comme pasteur à détourner les malheurs dont il voyait ses ouailles menacées ; motif de fidélité à l'égard du roi de France, à l'honneur duquel il devait s'intéresser en prenant à cœur ses intérêts ; motif enfin de reconnaissance envers la Compagnie des Indes, dont les missionnaires français ne cessent d'éprouver les bienfaits. Le prélat exposait encore ce qui avait été rapporté par Damas, en disant que sans doute M. Le Poivre avait ainsi parlé dans quelque mauvais quart d'heure de chagrin, et qu'il savait M. Le Poivre trop sage pour exécuter ce dessein, car quelque courage qu'eussent les Français, ils succomberaient infailliblement sous le poids de la multitude qui les accablerait, s'ils essayaient de se

rendre à bord sans permission. L'évêque l'exhortait aussi à ne pas se rebuter et à sacrifier quelque chose pour finir l'affaire avec honneur, et lui exposait que la Compagnie pourrait dans la suite s'indemniser des dépenses qu'elle aurait faites ; il finissait en proposant l'exemple de M. Friell, à qui il en avait beaucoup coûté pour obtenir quelques privilèges qu'il avait demandés.

M. Le Poivre répondit à cette lettre qu'il n'avait déjà que trop dépensé ; que la coutume de donner des présents usitée en Cochinchine était tout ensemble honteuse à celui qui les recevait, et onéreuse à celui qui les donnait, qu'il était par conséquent déterminé à ne plus ajouter aucune dépense à celles qu'il avait faites précédemment. M. l'évêque, dont les inquiétudes au sujet de cette affaire augmentaient chaque jour, ne se rebuta point ; il écrivit derechef à M. Le Poivre, pour l'engager à faire quelque dépense pour obtenir une patente favorable et une permission de sortir.

Le roi de Cochinchine avait plusieurs fois déclaré de vive voix qu'il remettait le droit d'ancre ; mais M. Le Poivre n'avait devers soi aucun écrit pour son assurance : le roi lui ayant dit qu'il n'avait qu'à s'adresser pour cela au nègre favori dont nous avons parlé, celui-ci, qui voulait trouver occasion d'extorquer de l'argent, ne voulait point convenir que le roi eût accordé cette indemnité ; il s'obstinait à répondre que M. Le Poivre n'avait pas bien conçu le sens des paroles de Sa Majesté. Il est si vrai que le nègre se servait de ces stratagèmes pour obtenir quelque argent, soit comme pure libéralité de la part des Français, soit comme droit d'ancre, qu'enfin, après bien des retardements, Michel vint un jour trouver M. l'évêque de Noëlène et lui dit que si M. Le Poivre voulait donner 3.000 ou 4.000 *quan* au nègre favori du roi, il n'y avait pas de doute que les affaires réussiraient à souhait. M. l'évêque, qui se défiait de Michel, ne lui fit point de réponse capable de le contenter ; mais il envoya par deux fois M. Lidur chez Cai Bo-Tau, pour le prier de faire en sorte que le vaisseau fût expédié et se retirât en paix. Ce prélat s'avança même jusqu'à offrir de payer aux dépens de la mission ce qui serait nécessaire pour cela. Ce mandarin, soit qu'il craignît le nègre, soit qu'il fût d'intelligence avec lui, répondit qu'aussitôt que M. Le Poivre aurait fait payer le droit d'ancre, ou qu'il en aurait obtenu par écrit la remise, il enverrait un officier pour expédier le vaisseau. Il paraissait d'autant plus déraisonnable de donner de l'argent au nègre qu'il avait déjà reçu des présents considérables ; mais l'unique moyen de mettre un Cochinchinois dans ses intérêts est de lui donner quelque somme d'or ou d'argent ; les autres présents ne sont comptés pour rien. M. l'évêque de Noëlène, qui voyait bien qu'on n'avancerait à rien sans cela, prit le parti d'écrire derechef à M. Le Poivre pour le lui persuader ; il lui rapportait d'abord ce qu'avait dit Michel, et lui conseillait de se résoudre à faire cette dépense pour obtenir un heureux succès. Il lui représentait l'honneur du roi de France, l'intérêt de la Compagnie des Indes, et le bien des particuliers : l'honneur du roi qui serait exposé, si un vaisseau qui avait été envoyé en son nom venait à être le point de départ fatal de la destruction d'une mission florissante, ajoutant que si le roi portait le nom de très-chrétien, ce n'était pas seulement pour l'avoir hérité de ses ancêtres, mais encore parce qu'il le méritait par son zèle à protéger la foi catholique ; l'intérêt de la Compagnie des Indes, puisque quelque grandes qu'eussent été les dépenses qu'elle avait faites jusqu'alors, et celles qu'il conseillait encore de faire pour la réussite de cette entreprise, il ne doutait pas qu'elle s'indemnisât des unes et des autres, en employant le reste de l'argent en marchandises, sur lesquelles elle ne manquerait pas de faire un gain considérable. Enfin le prélat ajoutait à tout cela le bien des particuliers, puisqu'il était presque assuré que, si le départ du vaisseau était encore retardé, ce qui restait de Français succomberait enfin au chagrin de se voir retenus. M. l'évêque écrivait aussi à M. Le Poivre que les Cochinchinois avaient des maximes bien différentes des siennes, et que bien loin d'avoir honte de recevoir, ils n'en avaient au contraire que de ne pas gagner aussi considérablement qu'ils le voudraient.

M. Le Poivre répondit qu'il allait partir pour retourner à la Cour. Il y arriva, en effet, le jour de Noël ; il alla loger chez M. l'évêque de Noëlène qui le reçut du meilleur cœur du monde. Il y était à portée du roi, lequel demeurait alors dans un palais qu'il a auprès du lieu de la résidence de ce prélat. M. Le Poivre envoya aussitôt chercher Michel, et composa, de concert avec lui, une requête que le roi

ne voulut pas signer. Les choses étaient dans cet état, et le nègre favori du roi ne discontinuait point pendant une vingtaine de jours de presser M. Le Poivre de lui donner 3.000 *quan* ; tantôt il les demandait comme une pure libéralité, tantôt il les exigeait comme une justice. M. Le Poivre en vint un jour jusqu'à lui promettre cette somme à titre de présent ; le nègre plein de joie promit alors tout ce qu'on voulait de lui ; mais comme il fit ensuite une réflexion que la promesse était conditionnelle, et que la condition ne s'accomplissait pas, il n'aurait rien à attendre, il renouvela ses premières prétentions et demanda qu'on payât le droit d'ancrage. M. Le Poivre étant allé voir le roi, ce dernier, qui savait parfaitement bien que le vaisseau français n'était pas encore parti, fit semblant d'être surpris de voir M. Le Poivre, et lui assura qu'il avait donné ordre de l'expédier. M. Le Poivre crut que la surprise du roi était sincère, et ne pouvant s'imaginer que le roi s'entendît avec le nègre son favori, il attribua toute cette injustice à la malice du nègre, et dans l'excès de sa douleur il ne put retenir ses larmes, ce qui obligea ce prince à le renvoyer.

De retour du palais M. Le Poivre chargea Michel de dresser une nouvelle requête ; mais avant toutes choses il tâcha de se raccommoier avec ce jeune homme, car il y avait entre eux quelque petite brouillerie, ce qui arrivait assez souvent, avec cet avantage que la paix se faisait aussi aisément que la rupture. Afin de mettre Michel dans ses intérêts, M. Le Poivre lui donna d'abord 50 piastres pour le payer de ses services passés, et lui promit encore 100 *quan*, à condition cependant qu'il obtiendrait que la requête à laquelle il allait travailler serait approuvée et signée du roi. Michel consentit à tout, et M. l'évêque fut pris pour témoin de cet accord. On travailla donc à la requête. Elle portait que M. Le Poivre rendait grâce au roi de ce que Sa Majesté avait remis le droit d'ancrage ; qu'en reconnaissance il offrait en présents au roi toutes les marchandises que le roi avait fait prendre pour son compte, et pour l'avenir il promettait au nom des Français que chaque vaisseau de cette nation, qui viendrait en Cochinchine pour y faire commerce, apporterait un présent et paierait 4.000 *quan*, moyennant quoi il serait exempt de quelque droit que ce pût être. Le roi à qui la requête fut présentée témoigna qu'elle lui agréait et promit qu'il la signerait le lendemain. Sur ces assurances M. Le Poivre prît congé de Sa Majesté, et se disposa à retourner à Cham. A l'instant de son départ, il envoya le lendemain Michel au palais pour chercher la requête signée, mais il se trouva qu'elle ne l'était pas encore, et cela fut renvoyé au jour suivant. M. Le Poivre, qui ne croyait pas que l'affaire pût aller plus loin, attendit encore un jour, mais comme le soleil était près de son coucher, et que Michel ne paraissait pas, M. Le Poivre ennuyé de tant de retardement pria M. l'évêque de faire en sorte que la requête, après avoir été signée, fût envoyée incessamment, et d'assurer Michel que s'il obtenait que cette affaire fût terminée, on lui payerait les 100 *quan* qu'on lui avait promis.

Après avoir pris ces précautions, M. Le Poivre partit de la province de la Cour pour se rendre à celle de Cham (c'était le 12 ou le 13 janvier 1750) ; s'était-il à peine passé un quart d'heure depuis son départ, que l'on apporta une lettre de la part de Michel adressée à M. Le Poivre. M. l'évêque, à qui on remit cette lettre, envoya aussitôt son domestique à la suite de M. Le Poivre ; mais n'ayant pu l'atteindre, M. l'évêque, qui était assuré que cela ferait plaisir à M. Le Poivre, ouvrit la lettre ; Michel y racontait que le roi étant allé arracher l'herbe de dessus le tombeau de son père, il en était revenu si fatigué qu'on n'avait pas osé lui demander de signer la requête ; qu'ainsi M. Le Poivre ne pouvait mieux faire que de différer son départ pour la Cour.

Tous ces retards jetaient M. l'évêque et ses missionnaires dans des inquiétudes qu'il est difficile d'exprimer, et dans des craintes continuelles que les affaires ne tournassent mal ; cependant il résolut de ne rien négliger pour presser Michel d'obtenir la signature du roi à la requête en question. M. Rivoal fit écrire une lettre à Michel pour l'engager à redoubler ses soins, et l'assurer que M. Le Poivre, à l'instant de son départ, avait réitéré la promesse qu'il avait déjà faite de lui payer 100 *quan* de gratification. Michel, à qui cette somme tenait à cœur, alla plusieurs fois au palais, toujours inutilement.

Pendant que cette affaire traînait en longueur, on porta enfin à la Cour les dix gros ballots qui contenaient le présent destiné au roi, et outre ceux-là, un ballot où était le présent qu'on voulait donner aux six principaux mandarins. Alors le roi envoya chercher Michel ; il lui dit qu'il allait faire composer une lettre pour le roi de France, et en même temps faire préparer les présents qu'il voulait lui envoyer ; et que lorsque tout cela serait en ordre, il signerait la requête qui avait été présentée par M. Le Poivre. Michel de retour chez lui écrivit à M. l'évêque pour lui faire part de cette détermination du roi, et pour prier le prélat de faire savoir ces nouvelles à M. Le Poivre. M. l'évêque prit le parti d'envoyer en original la lettre de Michel ; mais pour cacher en même temps ses démarches à ce jeune homme dont il se défiait, il lui fit répondre par un catéchiste qu'il ne lui paraissait pas convenable d'écrire à M. Le Poivre avant que l'affaire fût terminée, qu'il s'y employât de son mieux et avec toute la diligence possible, parce que la mousson était déjà bien avancée ; que du reste il ne devait avoir aucun doute que M. Le Poivre ne s'acquittât exactement de la promesse qu'il lui avait faite de lui donner 100 *quan* si l'affaire réussissait, M. l'évêque disait encore qu'il était témoin que la promesse lui en avait été faite. Le catéchiste qui composait la lettre ajouta de son chef que le prélat prenait sur soi de payer cette somme. Quand le catéchiste, avant que d'envoyer cette lettre, en fit la lecture à M. l'évêque, Sa Grandeur se récria contre ce dernier article et le fit effacer ; cependant on ne l'effaça pas si bien que Michel ne le pût déchiffrer. On rapporte ici cette circonstance, parce qu'elle est considérable pour l'intelligence d'un procès qu'on intenta dans la suite à M. l'évêque, et où cette lettre fut exhibée. Quelques jours après, M. Lidur fut appelé pour faire une version française de la lettre que le roi de Cochinchine venait de faire composer pour être envoyée au roi de France ; elle était datée des années du règne du roi du Tonkin et il y était inséré la liste des présents que le roi de Cochinchine envoyait au roi de France.

Après que la lettre fut composée, Michel alla, accompagné d'un officier du nègre favori, à la résidence de l'évêque, à qui il fit voir la requête de M. Le Poivre signée du roi, dont il était porteur. Le prélat et les missionnaires qui étaient avec lui en eurent beaucoup de joie, et commencèrent à espérer que tout irait bien, Michel et son compagnon dirent qu'ils allaient partir incessamment pour aller à Cham, et prièrent M. l'évêque d'écrire à M. Le Poivre, ce qui fut fait à l'instant, parce que le prélat se contenta d'ajouter quelques mots à une lettre qui était déjà écrite. Le lendemain Michel écrivit à M. l'évêque pour lui demander de l'argent pour son voyage, disant que ses créanciers ne voulaient pas lui permettre de partir sans qu'auparavant il les eût satisfaits. M. l'évêque qui voulait se délivrer des importunités de ce jeune homme, et empêcher qu'il ne retardât le départ de l'officier du nègre favori, et d'un écrivain de Cai Bo-Tau qui était député pour expédier le vaisseau et pour porter la lettre et les présents du roi, fit répondre à Michel qu'il n'avait aucun argent appartenant à M. Le Poivre, qu'il fallait aller le joindre à Cham. Michel voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de M. l'évêque, partit pour Cham, de même que l'officier du nègre favori et l'écrivain de Cai Bo-Tau. Lorsque Michel aborda M. Le Poivre, il le félicita de ce que le roi avait accordé ce qu'on lui avait demandé, et dit nommément que Sa Majesté avait fait aux Français une remise de tous les droits, et ne demandait plus que dix morceaux de brocart. A peine Michel avait-il achevé de parler que les deux envoyés entrèrent, et tinrent à M. Le Poivre un langage bien différent. Les marchandises, lui dirent-ils, que vous avez offertes au roi, ont été estimées 1.800 *quan*, Sa Majesté ne demande donc plus que la somme de 1.200 *quan* pour parfaire les 3.000 *quan* que vous devez payer pour le droit d'ancrage. Cette exaction était une friponnerie visible de la part du nègre, soit parce que dans la patente dont son officier était porteur il était expressément énoncé que le roi avait remis tous les droits, soit aussi parce qu'en ne faisant monter qu'à 1.800 *quan* les marchandises que M. Le Poivre avait offertes au roi, ce n'était pas les évaluer au prix qu'elles avaient coûté en France. M. Le Poivre refusa de payer les 1.200 *quan* qu'on lui demandait, mais l'officier du nègre trouva bientôt le moyen de l'y obliger. Il fit défense à tous les bateliers de porter au vaisseau aucun des effets appartenant aux Français. M. Le Poivre, qui se voyait ainsi arrêté dans un temps

où il était extrêmement pressé, n'eut d'autre parti à prendre que de donner la somme qu'on exigeait de lui, et aussitôt l'officier leva la défense qu'il avait portée.

Ce différend ne fut pas plutôt terminé que s'en éleva un nouveau. On demanda à M. Le Poivre 500 *quan* payables moitié à l'officier du nègre, et moitié au soldat qui avait été député de la part du roi pour faire la visite du vaisseau, lorsqu'on eut appris son arrivée dans le port. Cai Bo-Tau, qui avait été un des trois visiteurs, avait déjà reçu 250 *quan* pour la part qui le concernait. M. Le Poivre, voulant s'exempter de payer les 500 *quan* que demandaient ces deux envoyés, alléguait qu'il leur avait livré des marchandises qui excédaient cette somme ; mais ils ne voulurent rien entendre, et ce fut encore une nécessité de payer. Je rapporterai dans la suite différentes disputes qui survinrent, car il n'est pas d'occasion qu'on ne cherchât pour faire naître toujours de nouveaux incidents. M. Le Poivre, qu'on poussait à bout par tant d'injustices, prit la résolution de se venger en enlevant les deux envoyés avec l'interprète Michel. M. d'Azema qui eut connaissance de ce dessein lui représenta si fortement qu'une pareille entreprise nuirait extrêmement à la religion qu'il promit de ne point exécuter ce projet, ajoutant qu'il ne se sentait retenu que par la crainte de causer du chagrin aux missionnaires français. Le carême étant proche, M. d'Azema ne put rester plus longtemps, et s'en alla à sa résidence pour y célébrer la cérémonie des Cendres.

Enlèvement de l'interprète Michel par M. Le Poivre. Premières conséquences.

Arrestation de Mgr Lefebvre et de M. Rivoal. Leur voyage à Tourane

Il paraît que M. Le Poivre oublia bientôt sa promesse, puisqu'il enleva l'interprète Michel. Le vaisseau leva l'ancre le 11 février, jour des Cendres, et le samedi de la même semaine le roi ayant été informé de l'enlèvement de Michel, et ressentant vivement l'injure qu'on lui faisait par là, assembla aussitôt son Conseil ; il y fut déterminé que sans tarder on enverrait Tli Bo-Khiem, et avec lui M. l'évêque de Noëlène, à la suite du vaisseau qu'on croyait encore proche, afin d'en retirer le jeune Michel. L'exécution de cet ordre fut commise à Cai An-Tin. Ce mandarin, outrepassant les ordres du roi, dépêcha 6 soldats, qui munis de leurs armes partirent pour aller à la résidence de M. l'évêque, où ils arrivèrent le même soir vers les 10 heures, pendant qu'un grand nombre de chrétiens étaient assemblés dans l'église pour se confesser. Les soldats firent tant de bruit lorsqu'ils entrèrent qu'ils jetèrent l'épouvante dans les cœurs des chrétiens, dont la plus grande partie prit la fuite. Les soldats, étant allés ensuite dans une chambre qui est derrière l'église, envoyèrent chercher M. Rivoal et ensuite M. l'évêque ; l'un et l'autre étant debout en leur présence, celui qui commandait cette escouade prit la parole et leur dit : « Nous avons ordre de nous saisir de vos personnes et de vous conduire incessamment à Cham. Cependant, comme vous êtes des gens qui avez renoncé au monde, on nous a expressément défendu de vous faire aucun outrage. Félicitez l'ordre que nous venons vous porter et disposez-vous au départ. » On a déjà dit ci-dessus que c'est la coutume en Cochinchine, lorsqu'on reçoit quelque ordre, de donner une somme à celui qui l'intime, et c'est ce qu'on appelle féliciter l'ordre ; c'est un témoignage de respect pour la personne qui ordonne. Les deux prisonniers se conformèrent à cet usage en payant 5 *quan*.

La coutume est aussi en Cochinchine, lorsqu'on saisit quelqu'un et qu'on le fait prisonnier, de le jeter par terre avec fureur. Les soldats s'étaient abstenus de faire cet outrage à M. de Noëlène et à M. Rivoal, mais ils exigèrent qu'on les payât comme s'ils l'avaient fait, et on leur donna encore 3 *quan*. Un moment après, M. l'évêque et M. Rivoal descendirent dans un bateau escorté de 4 soldats, les deux autres étant allés rendre compte à Cai An-Tin de l'exécution de ses ordres. Tout le reste de cette nuit-là et le jour suivant, jusque vers les 4 heures du soir, furent employés à descendre la rivière, le reste du voyage devant se faire par terre. Pour le faire plus aisément, on loua des filets, qui sont la voiture la plus commode et la plus ordinaire du pays. Les soldats pressaient extrêmement les porteurs, et ceux-ci,

se prévalant de la nécessité où on était de se servir d'eux, firent payer une somme exorbitante ; il fallut aussi en payer une assez considérable aux soldats, tant pour obtenir d'eux d'aller en filet, que pour leur nourriture. Après avoir fourni à toutes ces dépenses, M. l'évêque et M. Rivoal montèrent en filet et arrivèrent vers les 3 heures du matin à la première douane. Là, ayant à peine commencé à prendre un peu de repos, il leur fallut, deux heures après environ, se remettre en chemin ; on continua jusqu'à 10 heures du soir qu'on arriva au port de Cham, sans s'être arrêté qu'une seule, fois vers midi, pour prendre un fort mince repas qui consistait en quelques cuillerées de riz. Arrivé à ce port, on logea les prisonniers chez une vieille femme gentile, extrêmement dévouée au culte de ses idoles.

On commençait à se délasser un peu par le sommeil des fatigues du voyage, lorsque la maîtresse de la maison s'aperçut qu'un des soldats lui avait volé un chapelet, dont les grains étaient d'un bois de senteur, et dont elle se servait pour faire les prières aux idoles. Ce ne furent dès lors que fureur et criailleries qui durèrent jusqu'à 3 heures du matin que Tli Bo-Khiem arriva, et à l'instant il fit appeler M. l'évêque et M. Rivoal qui se mirent l'un et l'autre en devoir d'obéir. Mais M. l'évêque était si affaibli des fatigues du voyage, qu'il fut aussitôt obligé de rentrer pour se jeter sur un lit. M. Rivoal alla donc seul trouver le mandarin à qui il représenta l'état de faiblesse où M. l'évêque était réduit ; le mandarin en fut touché de compassion et permit, à M. l'évêque de demeurer dans la maison. Quant à M. Rivoal, il lui ordonna de s'embarquer dans un bateau avec des soldats, pour aller à la rencontre du vaisseau français qu'il croyait encore proche, parce que en passant la grande montagne, il avait, disait-il, entendu tirer du canon par trois fois ; il donna quelques deniers pour acheter du riz et un peu de saumure de poisson pour la nourriture des voyageurs, et ajouta à M. Rivoal les ordres, suivants: « Si vous joignez le vaisseau, dites à M. Le Poivre que le roi ne fait pas plus de cas de Michel que d'un ver qui serait sur la feuille d'un arbre au milieu de la forêt ; mais que ce jeune homme étant son sujet, le roi doit en prendre la défense ; que si M. Le Poivre se croyait offensé par ce jeune homme, il aurait pu demander justice, et qu'on la lui aurait faite ; si au contraire Michel n'avait rien fait contre lui, pourquoi n'avait-il pas demandé au roi la permission de l'emmener ; qu'ainsi le roi ordonnait à M. Le Poivre de rentrer avec le vaisseau afin qu'on examinât son procédé. Si M. Le Poivre refuse de se soumettre aux ordres du roi et de rentrer, signifiez-lui de la part du roi de rendre au moins Michel.

Il y avait déjà 5 jours que le vaisseau avait disparu ; il fallut cependant s'embarquer pour faire un voyage qu'on prévoyait bien devoir être inutile. Après avoir battu la mer jusqu'au soir sans avoir aperçu le vaisseau, on revint sur les 5 heures. Le mandarin pour sa décharge fit aussitôt composer un acte, qu'il fit signer de M. Rivoal et des soldats, où ils déclaraient qu'ils s'étaient avancés en pleine mer sans avoir vu le vaisseau. Le mandarin donna avis à la Cour de ce qu'il avait fait et envoya l'acte dont je viens de parler. M. Rivoal eut ensuite la permission d'aller se reposer, avec ordre cependant de comparaître le jour suivant.

Le lendemain fut employé à faire plusieurs dépositions sur cette affaire ; la principale est celle que le douanier et l'officier du nègre firent. L'officier déclarait qu'ayant eu ordre de remettre à M. Le Poivre de la part du roi une lettre et des présents pour le roi de France, avec quelques rafraîchissements pour M. Le Poivre, il lui avait proposé de recevoir la lettre dans la maison qu'il occupait à Cham ; mais que les délais qu'on avait faits de jour en jour sous différents prétextes l'avaient obligé de la porter au vaisseau. Là, ayant demandé à M. Le Poivre s'il ne donnait point de l'argent pour féliciter cette lettre, Michel, sans interroger ni M. Le Poivre, ni personne, avait dit, de lui-même en lui adressant la parole : « Je vous ai déjà dit que non. » Mais que lui, peu content de cette réponse, s'était adressé à M. Le Poivre lui-même, qui approuva la réponse de Michel, et ajouta que la coutume des Français était de féliciter en tirant du canon, que les circonstances du temps où on se trouvait ne le lui permettant pas, il n'en avait pas tiré. (Ces circonstances étaient celles du premier mois de l'année cochinchinoise, temps auquel il n'est pas permis de tirer du canon.) L'officier et le douanier déposèrent qu'après que Michel eût été envoyé au vaisseau pour aller demander à M. Le Poivre, 100 *quan*, voyant que Michel ne reve-

naît pas, ils étaient allés auprès du vaisseau et avaient demandé à M. Le Poivre pourquoi il partait sans avoir fait peser le riz qu'ils croyaient qu'il emportait ; à quoi M. Le Poivre avait répondu : « C'est que le vent est favorable et que je veux en profiter » ; qu'ensuite ils lui avaient demandé où était Michel, et que M. Le Poivre avait dit qu'il l'avait renvoyé au village de Sieng et lui avait donné 100 piastres pour ses peines, 100 autres pour l'officier du nègre, 90 pour le paiement du bois, et 10 pour être remises à M. d'Azema. Ils ajoutaient que M. Le Poivre les avait invités à bord pour y boire du thé, mais qu'ils n'avaient pas voulu accepter et étaient retournés à terre ; qu'étant arrivés, ils avaient envoyé à Sieng et qu'on ne l'avait pas trouvé. Ils déposèrent encore que s'étant aperçu que le vaisseau français levait l'ancre, ils avaient fait appeler les domestiques de Michel, et leur avaient demandé où était leur maître, et que ceux-ci avaient répondu ainsi : « Ayant attendu longtemps dans notre bateau qui était au long du bord, pressés enfin par la faim et ne voyant point sortir notre maître, nous avons demandé à lui parler. M. Le Poivre a paru et nous a dit de nous en retourner ; que Michel était encore occupé à finir ses comptes. Ayant insisté et déclaré que nous ne pouvions pas nous en aller ainsi, à moins que notre maître lui-même ne nous l'ordonnât, notre maître alors parut et nous dit ces mots : « Retournez-vous-en, car pour ce qui est de moi, je veux encore rester ici aujourd'hui pour me divertir, demain j'irai à terre. » Ce qu'ayant entendu, ils s'étaient retirés. Cette déposition finissait par le compte rendu de l'officier sur les diligences qu'on avait faites pour arrêter le vaisseau, mais que les galères qu'on avait voulu envoyer pour cela, n'ayant pu être prêtes à temps, tout avait été inutile, et le vaisseau avait disparu. M. d'Azema, qui avait été dans un bateau avec le douanier avant l'arrivée de Tli Bo-Khiem, fit aussi sa déposition ; je ne la rapporterai pas ici non plus que les autres qui furent faites sur cela, parce qu'elles ne donnent aucun éclaircissement.

M. l'évêque de Noëlene offrit de l'argent à Tli Bo-Khiem pour le droit de félicitation, suivant l'usage du pays ; mais ce mandarin eut assez de générosité de n'en prendre que la moitié, qui était la portion des soldats et qui leur fut distribuée. Le lendemain, il fut permis à M. l'évêque, à M. Rivoal et à M. d'Azema de se retirer dans leur église de Tourane, qui était proche.

Pendant que M. Rivoal était en mer pour aller chercher le vaisseau, le frère aîné de Michel alla voir M. l'évêque ; il lui représenta le triste état où le réduisait l'enlèvement de son frère. Le prélat, touché de compassion, lui donna 2 *quan*, afin qu'il eût de quoi fournir aux frais de son voyage pour retourner à la Cour, où sa mère demeurait. Il alla sur le soir trouver M. Rivoal et lui dit : « Père, voilà mon frère perdu, que pensez-vous faire ? Ecrivez-vous pour le faire revenir ? — Restez tranquille, lui répondit le missionnaire, tout le monde sait que M. Le Poivre a été bien traité de Sa Majesté, et que c'est par conséquent une ingratitude énorme d'avoir ou enlevé votre frère, ou permis qu'il restât dans le vaisseau sans la permission du roi. Si le roi nous ordonne d'écrire, nous écrirons ; et même, quand il ne nous l'ordonnerait pas, nous ne laisserons pas d'écrire. Nous sommes trop sensibles à l'affront qu'on vient de faire au roi de Cochinchine, et au chagrin que le roi de France en ressentira, pour que nous puissions rester dans le silence ; mais, ajouta M. Rivoal, il nous est revenu que vous êtes dans le dessein de nous intenter procès. Faites ce qu'il vous plaira, ne croyez pas au reste que lorsque M. l'évêque vous a donné 2 *quan* il ait eu l'intention de vous fermer la bouche, non, ce n'a été que par compassion pour vous, dans la situation affligeante où vous vous trouvez. — A Dieu ne plaise, répondit Doay (c'est le nom du frère de Michel), à Dieu ne plaise que je veuille intenter procès ; je regarderais cette entreprise comme une véritable apostasie ; et je suis bien persuadé que ce n'est qu'en vue de me faire une aumône que M. l'évêque m'a fait présent des 2 *quan*. » La suite n'a que trop prouvé que ce jeune homme était loin d'être sincère. Un autre jeune Cochinchinois qui avait été autrefois écolier du P. Philippe, franciscain espagnol, vint ensuite rapporter que Doay était absolument déterminé à poursuivre en justice les missionnaires français, à moins qu'on ne lui donnât une somme d'argent. C'aurait été se reconnaître coupable, ou du moins donner occasion d'être soupçonné comme tel, que de faire ce qu'il voulait ; aussi M. Rivoal répondit : « Ce n'est pas nous qui avons constitué Michel pour être interprète,

et nous n'avons aucune part à son enlèvement ; nous ne sommes par conséquent responsables de rien. Si Doay nous intente procès, nous tâcherons, avec l'aide de Dieu, de nous justifier. Dites-lui qu'il ait soin de ne pas suivre les mauvais conseils qu'on lui donne. » On ne s'était pas trompé dans ces soupçons, car le jour suivant, un soldat alla dire à M. l'évêque et aux deux missionnaires qui étaient avec lui que Doay avait fait une accusation contre eux, et qu'il l'avait remise entre les mains de Tli Bo-Khiem (on a su dans la suite que c'était en partie à la sollicitation des soldats que Doay s'était porté à faire cette accusation, et que même ils lui avaient promis une partie de l'argent qu'ils auraient occasion de gagner, promesse qu'ils ont été exacts à accomplir). Le soldat qui donnait cette nouvelle ajouta qu'il croyait que M. Rivoal ferait bien d'aller chez Tli Bo-Khiem sous prétexte de visite, et qu'ainsi il pouvait éviter que les soldats qui devaient venir le lendemain pour se saisir des accusés ne fissent quelque insulte. Conformément à cet avis, M. Rivoal alla aussitôt chez Tli Bo-Khiem, dit qu'on lui avait rapporté que Doay lui avait présenté un écrit, et qu'il le pria de lui dire si c'était une accusation ou non. Le mandarin répondit qu'il était vrai que c'était une accusation, et que si on ne donnait de l'argent à ce misérable, il apostasierait. M. Rivoal repartit qu'on ne devait rien à Doay ; que cependant M. l'évêque, touché de compassion, lui avait donné 2 *quan*. « Mais, reprit Tli Bo-Khiem, il m'a dit que vous ne lui aviez rien donné. » A l'instant il fit appeler Doay ; il le réprimanda de ce qu'il avait menti, et ensuite, adressant la parole à M. Rivoal : « Je sais bien, lui dit-il, que cette accusation est injuste ; je suis cependant obligé de la faire examiner, de peur que le roi ne trouve mauvais que j'aie manqué de le faire. » Il ajouta qu'il avait remis cette affaire entre les mains de quatre officiers des vaisseaux qui devaient lui en faire leur rapport. (Il voulait par là se concilier l'amitié de ces quatre officiers et leur procurer de quoi faire leur voyage pour se rendre à la Cour où ils demeuraient.) M. Rivoal demanda à Tli Bo-Khiem qu'au moins M. l'évêque, qui était fort faible à cause des fatigues du voyage qu'il venait de faire, fût dispensé de comparaître. Ce mandarin répondit qu'il suffisait que le prélat comparût une fois, et déclarât par écrit qu'il ratifierait ce que M. Rivoal dirait.

La nuit suivante, Tli Bo-Khiem partit pour se rendre à la Cour, et laissa M. l'évêque et les deux missionnaires entre les mains de ses quatre petits mandarins et de plusieurs soldats. M. l'évêque et M. Rivoal se rendirent à l'audience ; on y lut en leur présence l'accusation portée contre eux ; Doay se donnait dans cet écrit le titre de catéchiste (on a dit qu'il l'était des franciscains espagnols) ; il avançait sans preuve, conjointement avec un jeune homme chrétien qui se disait faussement parent de Michel, il avançait, dis-je, que c'était M. l'évêque et ses missionnaires qui avaient chargé Michel d'être interprète de M. Le Poivre ; que son frère ayant voulu quitter le service de ce Monsieur, parce qu'il n'en était pas bien payé, M. l'évêque et les missionnaires français l'avaient exhorté à continuer, et après avoir refusé de lui payer les 100 *quan* que M. Le Poivre lui avait promis, ils l'avaient envoyé les recevoir à Cham. Il ajoutait ensuite que M. l'évêque et M. Rivoal avaient conseillé à M. Le Poivre de l'enlever. Doay produisit les trois lettres, dont il a été parlé ci-dessus, et prétendait prouver que c'était par ordre de M. l'évêque que Michel était allé à Cham. M. Rivoal contredit toutes ces faussetés, et fit voir que ce n'était que M. Le Poivre qui avait constitué Michel pour être son interprète ; que ce jeune homme étant esclave du roi, on n'aurait jamais osé lui ordonner d'aller à Cham. Il alléguait de plus que Michel lui-même avait dit en présence de l'officier du nègre, que c'était le roi qui l'avait envoyé. Enfin, il ajouta que les 100 *quan* dont il était question n'avaient été promis à Michel qu'à condition qu'il obtiendrait que la requête de M. Le Poivre fût signée du roi, et qu'on, ne savait ni si c'était par son entreprise qu'elle l'avait été, ni si M. Le Poivre ne lui avait pas payé cette somme. Après cette réponse, M. l'évêque signa un acte, tel que Tli Bo-Khiem l'avait exigé, ensuite il se retira. Doay fit de son côté sa déposition conformément à ce qui était contenu dans son écrit d'accusation, et les quatre juges ne le contredirent en rien.

Les dépositions furent multipliées autant qu'il fut possible ; car en Cochinchine, plus il y a de dépositions, plus les frais du procès augmentent ; on fit donc comparaître successivement M. d'Azema

qui avait envoyé la lettre de M. Le Poivre à M. de Noëlène, un domestique de ce missionnaire, qui en avait été le porteur, et un écolier de M. Rivoal, qui avait écrit à Michel une des lettres dont j'ai parlé ; chacun fut obligé de faire sa déposition. Il fallut ensuite faire bien des dépenses, soit pour féliciter les examinateurs, les soldats et les écrivains, soit pour fournir aux frais du voyage des uns et des autres à la Cour, soit pour obtenir la permission de s'en retourner en file ; car à cause de ce procès, M. l'évêque et les deux missionnaires qui étaient avec lui avaient été derechef constitués prisonniers. Toutes ces dépenses montèrent à 80 *qutan* environ. Les prisonniers, étant arrivés au port de la Cour, y trouvèrent un grand nombre de chrétiens qui les attendaient et qui leur avaient amené des bateaux pour remonter la rivière ; c'est ainsi que M. l'évêque et M. d'Azema firent ce qu'il leur restait du voyage pour retourner dans leur résidence ; ils y arrivèrent vers minuit, après avoir cependant donné quelque somme d'argent aux soldats pour en avoir la permission.

Mgr Lefévre à Hué. — Observations sur la déposition de M. d'Azema

Quelques jours après le retour de M. l'évêque, les PP. Mathias et Antoine, franciscains espagnols, et le P. Joseph Maccioni, dominicain italien, allèrent visiter le prélat et lui témoignèrent la part qu'ils prenaient aux peines qu'il venait d'éprouver. Cependant M. Rivoal, qui après son arrivée à la Cour était resté dans son bateau pour la poursuite de cette affaire, comparut devant Tli Bo-Khiem. Ce mandarin le reçut fort poliment en présence des quatre examinateurs, et ne trouva rien à dire aux dépositions qui avaient été faites à Cham ; il dit seulement que celle de M. d'Azema était défectueuse et voici ce qui donna occasion à cet incident. M. d'Azema était allé un jour, lorsqu'il était encore à Cham, visiter Tli Bo-Khiem ; il s'ouvrit à ce mandarin qu'il croyait homme de probité, et lui dit qu'il pensait que les grandes injustices faites par les envoyés de la Cour à M. Le Poivre étaient la véritable cause de l'enlèvement de Michel. Ce mandarin, qui en vertu de son emploi aurait dû être chargé de l'expédition du vaisseau français, et qui outre cela était bien aise de trouver une occasion de se venger de Cai Bo-Tau qui l'avait fait condamner à une amende de 50 *quan*, entendit avec plaisir que toute la faute de l'enlèvement de Michel retombait sur les deux envoyés, dont un représentait la personne de Cai Bo-Tau. Il n'avait rien répondu à M. d'Azema ; mais voyant que ce missionnaire n'en avait rien dit dans sa déposition, il le fit avertir par M. Rivoal, afin qu'il comparût de nouveau pour ajouter ce qu'il avait omis. M. Rivoal s'étant retiré, Tli Bo-Khiem resta seul avec les quatre commissaires, et ne croyant être entendu de personne, ou peut-être feignant de le croire ainsi (car il y avait dans le coin de sa maison un catéchiste qu'il put apercevoir, et qui a fait ce rapport), dans le dessein d'intimider M. l'évêque et les deux missionnaires français et de les obliger par là à lui donner quelque somme, il dit aux quatre commissaires : « J'ai dessein de vous faire gagner bien de l'argent au moyen de cette affaire ; M. d'Azema est cause que j'ai payé 50 *quan* d'amende, parce qu'il a envoyé à la Cour des lettres qui ont donné avis de l'arrivée du vaisseau français avant qu'on en eût été informé par mon entremise et au lieu de me faire demander pour visiteur, d'autres que moi ont été nommés pour cela ; pour ces 50 *quan* qu'il m'en a coûté, je veux qu'il lui en coûte 5,000. Il y a depuis une extrémité de la Cochinchine jusqu'à l'autre un assez grand nombre de chrétiens pour fournir à ces dépenses. » M. d'Azema ayant comparu le lendemain conformément à l'ordre qu'on lui en avait donné, il se tira d'affaire en disant qu'étant allé voir les Français, il les avait entendus se plaindre des injustices qu'on leur faisait.

On cita encore le catéchiste et l'écolier qui avaient écrit par ordre de M. l'évêque les deux lettres dont on a parlé. L'écolier déposa que c'était M. Le Poivre qui, après son arrivée de Cham, lorsqu'il alla loger chez M. de Noëlène, lui avait ordonné d'aller chercher Michel. Cette déposition était entièrement au désavantage de Doay qui prétendait que c'était M. l'évêque qui avait fait appeler Michel et l'avait obligé d'être derechef interprète de M. Le Poivre, dont il avait auparavant quitté le service,

parce qu'il en était mécontent. On cita aussi celui qui avait porté la lettre par laquelle M. l'évêque avertissait M. Le Poivre que sa requête avait été signée du roi. Une autre déposition qu'on fit faire est celle d'un jeune Cochinchinois, nommé Paul Thanh (il avait été autrefois écolier de feu M. de La Court et avait appris un peu de français ; il avait été témoin de bien des choses, ayant été interprète de M. Laurent). Doay s'était flatté que la déposition de ce jeune homme lui fournirait beaucoup de connaissances pour découvrir la cause de l'enlèvement de Michel, et dans cette persuasion, il avait eu recours à un stratagème qui ne lui réussit pas. Lorsque les soldats allèrent à la résidence de M. l'évêque pour se saisir de ce prélat et de M. Rivoal, Doay conduisait la troupe et avait suggéré aux soldats de dire que le roi ordonnait à Paul Thanh de se rendre aussi à Cham ; mais comme c'était un faux ordre, les soldats ne voulurent pas insister, et Paul resta encore ce jour-là dans sa maison, qui est assez voisine de la résidence de M. l'évêque. Le lendemain, il partit en cachette pour Cham, afin que si l'occasion s'en présentait, il fut en état d'aider M. l'évêque et les missionnaires ; mais comme il se vit inutile, il retourna chez lui. On lui fit pressentir que cet état de tranquillité ne durerait pas longtemps et que tôt ou tard il serait cité ; comme Paul Thanh est un jeune homme assez simple, on crut qu'il était bon de lui faire la leçon, de peur que par trop grande simplicité il ne s'embarrassât dans ces affaires, et ne nuisît aux missionnaires. Peu de temps après, Tli Bo-Khiem envoya des soldats pour appeler Paul Thanh ; les chrétiens répondirent qu'ils ignoraient où il logeait, et en même temps le firent avertir secrètement de ce qui se passait. Aussitôt Paul alla chez Tli Bo-Khiem, et feignant d'être encore plus idiot qu'il ne l'est en effet : « Seigneur, lui dit-il après l'avoir salué, j'ai appris que vous m'avez envoyé chercher, et à l'instant je suis parti pour obéir à vos ordres. — Tu as bien fait, lui répartit le mandarin, car si les soldats que j'ai envoyés t'avaient rencontré, tu n'en aurais pas été quitte à si bon marché : ne crains rien, dis la vérité et rapporte tout ce que tu sais sur l'article des Français. » Paul lui répondit qu'il n'oserait lui mentir, et répétant mot à mot pour ainsi dire la leçon qu'on lui avait faite, il déposa ce qui suit :

1° Je suis un homme ignorant et pauvre, j'ai été écolier de M. de La Court qui m'a appris quelque chose de la langue française ; ce missionnaire est mort, et je me suis marié ; 2° ayant appris qu'il était arrivé un vaisseau français et que M. Rivoal allait au port de Cham pour y voir les Français, je l'ai suivi dans l'espérance que je pourrais être interprète de quelqu'un d'eux, et gagner ainsi quelque chose pour vivre ; 3° j'ai été interprète de M. Laurent et l'ai aidé à chercher quelques marchandises (il aurait pu dire avec vérité qu'il avait été aussi interprète de M. Le Poivre pour l'intérieur de la maison, mais il n'en dit rien pour n'être pas impliqué) ; 4° lorsque j'étais interprète de M. Laurent, je vis arriver de la Cour des envoyés du roi qui venaient apporter une lettre et des présents pour le roi de France (Paul rapporta ensuite ce qui s'était passé à l'occasion des 1.200 *quan* et des 500 *quan* dont il a été parlé ci-dessus). 5° J'étais présent lorsque les deux envoyés ayant demandé à M. Le Poivre 150 *quan* pour leurs droits, ce Monsieur offrit de leur en donner la valeur en piastres. Mais eux, faisant attention qu'ils ne pouvaient vendre les piastres au prix que M. Le Poivre devait les leur donner, dirent qu'ils ne voulaient des piastres qu'à condition qu'on les leur donnerait à raison de 1 *quan*, 1 *mas* et 20 deniers chacune. M. Le Poivre fit d'abord difficulté ; mais enfin, fatigué par leur importunité, il leur dit que ce qui lui restait de *quan* était destiné pour payer les bateliers qui devaient transporter les marchandises au vaisseau, et pour satisfaire aux gages des domestiques ; qu'il fallait faire acheter des *quan*, et que si on en trouvait il leur en donnerait. M. Le Poivre envoya, en effet, en chercher, mais on ne put en acheter suffisamment. Il fit porter aux deux envoyés ce qu'on en avait pu trouver ; ils firent le choix des deniers et renvoyèrent à M. Le Poivre ce qu'ils avaient rebuté (cet article de la déposition de Paul fait connaître la mauvaise conduite des deux envoyés, car non seulement ils ne pouvaient choisir les deniers et en rebuter une partie, puisque cela est défendu par les lois, mais encore ils ne pouvaient refuser d'être payés en piastres, suivant la détermination du roi, puisque c'était un droit que Sa Majesté avait accordé à M. Le Poivre). 6° M. Le Poivre, ne pouvant trouver des *quan* en assez grande quantité, envoya M. Laurent pour achever de payer en piastres ce qui restait dû aux envoyés ; j'allai avec lui pour

servir d'interprète. Les envoyés ayant vu les piastres refusèrent de les recevoir ; M. Laurent fit bien des instances, mais comme ils continuaient à refuser, M. Laurent étendit son bras et leur dit : « Si vous me demandiez du sang, je pourrais vous en donner, mais pour des *quan* cela m'est impossible. » Cependant M. Laurent ne put les contenter, et s'en retourna chez lui, où je le suivis. M. Laurent étant rentré alla parler à M. Le Poivre ; pour moi je restai avec les domestiques. 7° Quelques jours après, les deux envoyés, voyant que M. Le Poivre ne leur envoyait point de *quan*, lui dirent que s'il voulait leur envoyer des piastres, ils les recevraient ; alors M. Le Poivre leur répondit qu'il avait envoyé tout son argent au vaisseau, mais qu'ils n'avaient qu'à envoyer Michel dans quelques jours, et qu'il leur paierait ce qu'il leur devait encore. 8° Sur ces entrefaites, ma femme m'écrivit une lettre que voici, par laquelle elle me pria de retourner à la Cour, parce que ma petite fille était dangereusement malade ; alors ayant quitté le service de M. Laurent et pris congé de lui, je me retirai et partis pour la Cour ; ainsi je ne sais comment Michel, que je laissai à terre, a été enlevé. » (Michel, à ce qu'on croit, avait grande envie de s'en aller afin de se soustraire aux poursuites de ses créanciers ; on a même su depuis son départ, par le frère de la concubine favorite du roi, qu'il en avait demandé la permission, mais elle lui fut refusée. Michel, parlant un jour à Paul Thanh, témoigna qu'il craignait qu'on ne l'enlevât s'il allait au vaisseau, et Paul lui répondit : « Si tu crains, garde-toi bien d'y aller. » Paul n'a pas voulu déposer cette circonstance, parce qu'il a eu peur de se compromettre). Après que Paul eut achevé de parler, le mandarin le loua de son ingénuité, et lui dit derechef : « Ne crains rien, fais mettre par écrit ce que tu viens de dire, et s'il vient des vaisseaux dans la suite, je t'aiderai, afin que tu puisses être interprète. » Le lendemain, Paul fit la même déposition en présence des mandarins, et la fit rédiger par un écrivain selon la coutume.

Toutes les dépositions étant finies, MM. Rivoal et d'Azema eurent ordre de retourner chez eux ; c'était une faveur qu'on leur faisait, car, selon l'usage de Cochinchine, on aurait pu les obliger à comparaître tous les jours, ou pour être examinés de nouveau, ou pour recevoir les ordres des juges. Tli Bo-Khiem leur ordonna seulement d'envoyer de jour à autre des chrétiens à leur place. Les chrétiens y allèrent en effet plusieurs fois, jusqu'à ce qu'enfin on leur dit d'apporter 5 *quan* pour le paiement des écrivains qui devaient rédiger les dépositions pour être envoyées au roi, afin que Sa Majesté jugeât. On envoya les 5 *quan*, et dès lors il ne fut plus question de procès.

C'est sur ces entrefaites qu'un soldat noble et chrétien envoya à M. l'évêque la copie d'un écrit que le chancelier de la province de Cham avait présenté au roi. Ce mandarin, qui passe pour homme de beaucoup d'esprit et d'une grande probité, avait été maître du roi pour lui apprendre les caractères chinois ; et dans l'écrit dont il est question, il représentait à Sa Majesté qu'ayant appris le départ du vaisseau français et l'absence de Michel, il avait aussitôt envoyé quelques officiers subalternes pour demander aux deux envoyés l'exhibition de leur pouvoir, et une pleine information de la manière dont ils s'étaient comportés avec les Français ; mais que ces envoyés, hommes de néant, avaient méprisé ses ordres et avaient répondu qu'étant envoyés de l'intérieur du palais, il n'y avait que le roi qui pût leur faire rendre compte de leur conduite, et qu'ils n'en étaient responsables à d'autres qu'à lui ; que voyant la résistance de ces deux envoyés, dont il parlait en des termes qui montraient assez le peu de cas qu'il en faisait, il avait fait appeler tous ceux qui pouvaient lui donner des connaissances de ce qui avait précédé l'enlèvement de Michel. Il rapportait ensuite les dépositions qu'il avait reçues et qui étaient conformes à celles qui avaient été faites devant Tli Bo-Khiem (celle de Paul Thanh y était mot à mot ; on sait cependant que ce jeune homme n'a jamais comparu devant le chancelier). Ce ministre insistait beaucoup sur les injustices des deux envoyés, et faisait sentir au roi les grands préjudices qui pourraient en revenir à tout le royaume. « Les deux envoyés, disait le chancelier, ont tellement serré les reins à M. Le Poivre. » (C'est là l'expression cochinchinoise, pour montrer que ce Monsieur avait tellement été poussé à bout, qu'oubliant ce qu'il devait à Sa Majesté, il avait enlevé un de ses sujets). Le chancelier finissait en suppliant le roi de faire justice de tant de vexations, et lui représentait que la

province de Cham, étant comme la mère nourricière de tout le royaume à cause du port où les vaisseaux abordaient, il était à craindre que ce vaisseau mécontent ne fît savoir aux autres nations les injustices qu'on y faisait, et ne fît ainsi cesser le commerce si utile à tout le royaume. Le roi lut cet écrit, et promit de faire connaître sa volonté. On n'a pas su quelle a été sa réponse.

Cependant le temps se passait et M. d'Azema était retenu à la Cour afin d'y être présent à la sentence qu'on promettait, mais que les missionnaires n'attendaient pas, parce qu'ils pensaient bien que ce procès ne serait jamais jugé, les accusés niant ce que les accusateurs avaient avancé, et n'ayant ni les uns ni les autres des témoins à produire. M. d'Azema se voyant aux approches de la fête de Pâques, et désirant d'aller la célébrer avec les chrétiens du district dont il avait soin, fit demander à Tli Bo-Khiem la permission de s'en retourner. Ce mandarin répondit qu'on n'avait qu'à lui faire cette demande par écrit, et qu'il signerait la requête ; cela fut fait ainsi et les missionnaires français, pour marque de leur reconnaissance, lui offrirent une tabatière d'argent pleine de tabac, deux bouteilles d'eau de la reine d'Hongrie qui avaient été composée dans le pays, et quelques fèves de saint Ignace. Tli Bo-Khiem parut fort content de cette politesse et fit bien des promesses, qu'il n'a pas été en occasion d'exécuter.

Les missionnaires célébrèrent la Pâques avec autant de liberté que les années précédentes ; mais à peine la solennité fut-elle passée que leurs alarmes recommencèrent.

Conspiration des Chinois. — Prise de lettres adressées aux missionnaires

Un des enfants d'une femme chrétienne fort connue à la Cour découvrit à un gentil que les Chinois se disposaient à une conspiration. Accuser les Chinois, c'était offenser Cai An-Tin qui en est le protecteur, parce qu'il a su trouver le moyen de leur extorquer bien de l'argent sans qu'ils osent se plaindre, et qu'il a le secret de se rendre redoutable aux plus puissants mandarins. Le roi, ayant appris la nouvelle de cette conspiration, fit assembler plusieurs fois son Conseil, et on y crut avoir des preuves que le dessein des conjurés était de jeter des flèches enflammées sur les magasins du roi, afin que dans le trouble de l'incendie causé en même-temps dans toutes les provinces du royaume, les Tonkinois et les Cambodgiens, de concert avec les Chinois qui habitent depuis le Donnay jusqu'au Cambodge et qui étaient à leur solde, entrassent chacun de son côté pour s'emparer du royaume. D'autres ont cru que tout ce qui a été dit de cette conspiration n'était fondé que sur quelques mots qu'avaient dits de misérables Chinois qui avaient été arrêtés à l'occasion d'une révolte il y a trois ans. Ils avaient mérité la mort ; mais le roi, à qui un devin a prédit qu'il régnerait longtemps s'il ne faisait mourir personne, les condamna seulement à une prison continuelle, soit qu'il y eût été engagé par la seule crainte de voir se vérifier la prédiction qu'on lui avait faite, soit que quelque autre motif l'y eût porté, comme en particulier afin de ne pas irriter contre lui l'empereur de la Chine. Ces prisonniers chinois avaient plus que suffisamment de quoi vivre, car ils gagnaient leur vie avec leur savoir faire ; la sentence ordonnant qu'ils fussent resserrés les priva de ce secours, et les aurait rendus extrêmement malheureux, si cet état eût duré plus longtemps ; mais il cessa bientôt, parce qu'on reconnut qu'ils n'étaient pas complices de cette nouvelle révolte. On fit main basse sur plusieurs Chinois qui furent accusés d'être du nombre des conjurés, et tous ceux de cette nation qui demeuraient dans la province de la Cour et dans celle de Chain furent, quoique mécontents, impitoyablement conduits dans un endroit que les anciens rois de Cochinchine ont assigné à la nation chinoise dans chaque province ; il leur fut défendu d'en sortir sous quelque prétexte que ce pût être. Il y eut ordre de saisir ceux qu'on trouverait hors de ces limites, à moins qu'ils ne fussent munis d'un écrit d'un mandarin. Les Chinois qui savaient les usages du royaume ne furent pas épouvantés d'une telle rigueur, et quelque sévères que fussent les ordres qu'on venait de porter contre eux, ils pensaient bien qu'ils ne seraient pas à l'épreuve de l'or et

de l'argent. Ce moyen leur réussit, et 10 pains d'or qu'ils offrirent au roi leur obtinrent la liberté de retourner chez eux et d'aller partout où ils voudraient, à condition cependant qu'ils seraient munis d'une permission par écrit. Cai An-Tin la leur procura et la leur fit bien payer. Toute cette affaire fut enfin terminée par la prison de ceux qui avaient été accusés nommément, et par l'expulsion de tous les nouveaux venus ; car on obligea les capitaines des sommes ou vaisseaux chinois à reconduire en Chine ceux qu'ils avaient amenés, et ceux qui n'étaient pas inscrits dans le rôle des villages. Tous les Chinois qui sont restés doivent payer 1 *quart* et 3 *mas* par tête, ce qui est un tribut fort modique en comparaison de celui que les naturels du pays paient au roi. Tli Bo-Khiem fut envoyé dans les provinces méridionales pour y faire exécuter ces ordres, et il ne revint qu'à la sixième lune ; il est en grande faveur auprès du roi, de même que Cai An-Tin, et il n'y a pas longtemps que Sa Majesté fit expédier une patente pour déclarer sainte et élever à la dignité de vierge sa mère, qui est une vieille femme de 80 ans.

Le vaisseau portugais arriva en Cochinchine vers le 15 mars, c'est-à-dire plus de dix jours avant l'affaire des Chinois dont nous venons de parler. Peu de temps après son arrivée, les Portugais eurent ordre de mettre à terre leur artillerie. Alexandre Troes, qui en était capitaine, obéit à cet ordre, et par prudence augmenta le présent qu'il avait intention d'offrir au roi ; ce n'est qu'après cet acte de générosité de la part du capitaine, que le roi permit de rapporter à bord les canons et l'artillerie, ce qui cependant ne fut fait que la veille du départ du dit vaisseau.

Un officier du vaisseau, étant descendu à terre, porta chez le P. Monteiro, jésuite portugais et procureur de sa Société, toutes les lettres qu'il avait pour les missionnaires des différents Corps qui étaient en Cochinchine. Ce Père était occupé à en disposer le partage lorsqu'il vit arriver chez lui un soldat du second mandarin qui a inspection sur les vaisseaux. Ce soldat commença à dire que le mandarin était étonné qu'on eût transporté quelque chose du vaisseau avant qu'on eût reçu les ordres de la Cour, et que le mandarin ordonnait que toutes ces lettres fussent rapportées au vaisseau. Le P. Monteiro obéit en partie, car après avoir retenu celles qui étaient pour les missionnaires de sa Société et pour les missionnaires italiens, avec, un petit paquet qui était à l'adresse des missionnaires français, il laissa rapporter à bord un gros paquet pour ces mêmes missionnaires, qui l'ont ensuite reçu en cachette des mains des Portugais. Le P. Monteiro ouvrit le paquet qui lui était adressé, et ayant ramassé 130 ou 150 lettres qui étaient pour les missionnaires jésuites qui sont au nombre de cinq dans les provinces qui sont au nord de Cham, il en forma un gros paquet. Plusieurs de ces lettres étaient écrites en langue cochinchinoise, les unes en caractères cochinchinois, les autres en caractères européens ; c'était les PP. Lopès et d'Acosta qui les écrivaient, adressées à plusieurs chrétiens. Ces deux Pères jésuites qui avaient été missionnaires de ce royaume, avaient depuis leur départ coutume d'écrire tous les ans à quelques personnes cochinchinoises du district des jésuites. Leurs lettres ne contenaient que des compliments et des exhortations. Le P. Lopès joignait à ces lettres quelques petits présents de chapelets, des médailles, et des fèves de saint- Ignace. Les chrétiens répondaient exactement tous les ans aux lettres de ces Pères, et envoyaient en présent quelque chose du pays. Le P. Monteiro, après avoir fait ce paquet, le remit à un chrétien qu'il chargea de le porter à la Cour au P. Ferreira, jésuite et mathématicien du roi de Cochinchine. Le porteur de ces lettres, étant arrivé à la province de la Cour, entra dans un bateau où il y avait des soldats. Ceux-ci s'étant avisés de mettre la main sur le paquet et de le changer de place pour y substituer quelque effet qui leur appartenait, cet homme s'opposa à ce changement et fut assez imprudent pour dire que, quoique ce paquet parût petit, il valait cependant plus de 4.000 *quan*. Ces paroles excitèrent la curiosité des soldats qui, malgré le porteur, ouvrirent le paquet et aperçurent les lettres qu'il contenait. Comme les Cochinchinois écrivent fort peu de lettres, ces soldats furent surpris d'en trouver tout à la fois un si grand nombre, et faisant attention en même temps qu'on avait dit qu'elles étaient d'un si grand prix, ils commencèrent à soupçonner que ces lettres contenaient peut-être quelque dessein contre l'Etat, ou qu'elles avaient quelque rapport à la conspiration des Chinois. Ils crurent ne pouvoir se dispenser de les porter au mandarin dont ils dépendaient qui était un des

quatre grands mandarins de la Cour, homme de probité ; outre qu'il estimait les missionnaires, il était ami particulier du P. Koffler, médecin du roi. Il se trouvait que c'était précisément le père de ce mandarin qui avait autrefois fait présent à Sa Majesté du nègre favori dont on a tant de fois parlé. Il aurait bien voulu assoupir cette affaire, et pouvoir éviter d'en donner connaissance au roi ; mais cela n'étant pas possible, parce qu'il était de notoriété publique que les lettres avaient été saisies, il en fit donner avis au roi par l'entremise du nègre à qui les lettres furent envoyées. La réponse du roi fut qu'on eût à faire interpréter les lettres européennes par les interprètes du pays et par les missionnaires qui étaient à la Cour et aux environs. Ce mandarin ayant ouï dire que M. l'évêque de Noëlène avait dans sa maison quelques jeunes Cochinchinois qui apprenaient la langue des Européens (c'étaient des écoliers qui étudiaient le latin pour être un jour missionnaires), il les envoya chercher par des soldats. Ceux-ci, soit de leur propre mouvement, soit par ordre dit mandarin, se firent conduire par Doay qui, de son côté, se flattait que dans ces lettres il y serait peut-être parlé de Michel. Lorsque les soldats arrivèrent à la résidence de M. l'évêque, ce prélat venait d'apprendre la nouvelle de l'interception des lettres des Pères jésuites. Cette nouvelle lui avait été donnée de la part d'une dame chrétienne, qui demeurait chez ce mandarin et qui était nourries, du fils du roi ; les soldats s'étant approchés aperçurent M. Rivoal assis proche de la porte de la maison ; ils vinrent à lui fort honnêtement, et ce missionnaire les ayant priés de s'asseoir, on étendait déjà des nattes selon l'usage du pays, lorsque tout à coup Doay leur fit signe de la main, afin qu'ils eussent à entrer aussitôt, et il les conduisit au collège où étaient les écoliers. Cet apostat leur fit connaître quels étaient ceux qui apprenaient le latin, et les soldats leur signifièrent de la part du mandarin de les suivre, ce qui fut exécuté par cinq d'entre eux. Etant arrivés chez Ou Ta-Tlao (c'est le nom du mandarin), ils furent appelés l'un après l'autre ; les trois plus grands, voyant que c'étaient des lettres portugaises qu'on leur voulait faire interpréter, dirent qu'ils n'avaient pas appris cette langue ; les deux autres écoliers qui entrèrent ensuite, et qui étaient plus jeunes, ne furent pas même interrogés, le mandarin jugeant bien que si les plus grands écoliers n'avaient pas été capables d'interpréter, les moins âgés le pouvaient encore moins. Il fit entrer ensuite quelques Cochinchinois qui savent parler portugais ; mais ceux-ci s'excusèrent d'interpréter les lettres, en disant qu'ils ne savaient pas lire les écrits portugais. Ou Ta-Tlao se voyant frustré de son attente, fit rentrer les écoliers de même que les interprètes ; il les menaça des plus grièves peines s'ils n'interprétaient point ; ils répondirent unanimement qu'ils se soumettaient à telle peine qu'on voudrait leur faire subir, si on pouvait prouver qu'ils sussent la langue dans laquelle elles étaient écrites. Le mandarin, qui dans tout ce qu'il faisait ne cherchait qu'à se précautionner lui-même afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir manqué à sa commission, n'insista pas davantage ; il se contenta de faire signer par ces jeunes gens un écrit par lequel ils se reconnaissaient coupables si on venait à prouver qu'ils sussent lire le portugais. Cependant les écoliers furent retenus dans la maison du mandarin ; M. l'évêque qui en fut averti leur envoya de quoi acheter des vivres, dont ils firent une part à celui qui avait été le porteur des lettres, et dans les mains duquel on les avait interceptées. Cet homme était lié et garrotté ; il mourait de faim, parce que personne ne le secourait. Le lendemain, les écoliers persistèrent à dire qu'ils n'entendaient pas le portugais, et eurent permission de s'en retourner.

Ou Ta-Tlao voyant qu'aucun Cochinchinois n'était en état de faire l'interprétation des lettres, prit le parti de faire appeler les missionnaires des différents Corps ; le premier qui fut appelé fut le P. Maccioni, dominicain italien, missionnaire de la Propagande ; il ne savait que très peu de cochinchinois et paraissait fort peu versé dans le portugais ; il entreprit cependant l'interprétation d'une lettre, et cela fut cause qu'il fut longtemps arrêté, mais soit que le mandarin se lassât de la difficulté qu'il avait de s'exprimer en cochinchinois, soit que dès lors le P. Maccioni eut reçu la lettre menaçante que lui écrivit le P. Koffler qui le taxait de hardiesse pour avoir entrepris de lire les lettres des Pères de la Société, il cessa de vouloir interpréter. On appela après lui deux missionnaires français. Ceux-ci représentèrent au mandarin qu'étant Français, à peine savaient-ils quelques mots de portugais. Ou Ta-Tlao

se contenta de leur réponse et les renvoya dans leurs bateaux jusqu'au lendemain, qu'il leur fut permis de retourner à leurs résidences. Après les missionnaires français, on fit venir le P. Mathias, franciscain espagnol. Ce missionnaire était arrivé assez récemment dans le pays et ne savait par conséquent que très imparfaitement la langue cochinchinoise ; il entreprit cependant d'interpréter une lettre, mais il y vit certaines choses que les Cochinchinois pouvaient peut-être prendre en mauvaise part ; c'est pourquoi il discontinua, et représentant au mandarin son peu de connaissance de la langue, il s'excusa et obtint la permission de s'en retourner chez lui. A peine y fut-il qu'il reçut de la part du P. Koffler une lettre semblable à celle du P. Maccioni. Le P. Antoine, franciscain espagnol, se trouvait alors dans une des provinces qui sont au nord de la Cour, où il était allé se promener avec le P. Ferreira, jésuite mathématicien ; il fut aussitôt appelé, et s'étant présenté devant le mandarin, il se tira bientôt d'affaire en disant qu'il ne savait ni le cochinchinois, ni le portugais. Ou Ta-Tlao voyant qu'il n'était pas possible de faire interpréter les lettres par les missionnaires des autres nations, fut obligé de faire appeler les jésuites. Ceux qu'on envoya chercher furent le P. Graff, Allemand et supérieur des missionnaires de la Société, le P. Monteiro, procureur, le P. Ferreira, mathématicien, le P. Koffler, médecin, et le P. Neugbauer ; pour le P. Loureyro, il en fut exempté parce qu'il était médecin du frère de Ou Ta-Tlao, qui est un des quatre vice-rois des provinces du nord.

Le mandarin, qui craignait d'être trompé dans l'interprétation des lettres, fit traduire aux uns celles qui étaient adressées aux autres ; après quoi il fit traduire à chacun leurs propres lettres, car il y en avait pour les six jésuites, qui comparurent tous à l'exception du P. Koffler, qui s'excusa pour lors sous prétexte de maladie. Pendant que les jésuites travaillaient à cette interprétation, le P. Mathias, franciscain espagnol dont on a parlé, entreprit d'aller administrer une chrétienté qui est dans les montagnes. Les chrétiens voisins de sa résidence tâchèrent de l'en dissuader ; ils lui représentèrent qu'il conviendrait d'attendre que les troubles qui s'étaient formés à l'occasion des Chinois fussent apaisés, et qu'étant étranger, il pouvait bien se faire qu'on l'arrêtât au passage d'une douane qui était dans son chemin. Ce missionnaire, nouvellement arrivé en Cochinchine, et qui n'avait pas encore assez de connaissance, du pays, regarda cet avis comme l'effet d'une vaine crainte, et suivant l'ardeur de son zèle, il partit comme il l'avait projeté. Ce qu'on lui avait prédit arriva ; il fut arrêté avec ses domestiques, et furent tous conduits chez un mandarin de qui dépendait la douane. Les domestiques furent même mis aux ceps, et ce ne fut qu'en dépensant une dizaine de *quan* que ce religieux obtint la liberté de s'en retourner à sa résidence avec ceux qui l'avaient accompagné.

[Fin de l'extrait (page 239)]

[En-têtes des paragraphes suivants :]

Page 240 : Nouveau procès intenté aux missionnaires par le frère de l'interprète Michel

Page 252 : Supplique de Mgr Lefebvre au roi ; - Traduction des lettres interceptées

Page 245 : Commencements de la persécution. – Premiers pillages

Page 250 : Arrestation et interrogatoire de Séminaristes. – Calomnies contre les missionnaires

Page 252 : Sur l'interprétation des lettres adressées aux missionnaires. – Pillages

Page 254 : Séminaristes à la torture. – Pillages. – Apostasies

Page 256 : Deux églises préservées ; - Pourparlers avec un de frères du roi. – Un couvent respecté

Page 257 : Achèvement de l'interprétation des lettres. – Interrogatoires. – Les jésuites remis en prison, libérés provisoirement

Page 261 : Travaux des missionnaires. – Nouveaux interrogatoires. – Décision du roi de chasser les missionnaires. – Négociations en leur faveur

Page 264 : Départ des missionnaires pour Faifo

Page 266 : Négociation pour empêcher l'expulsion des missionnaires

Page 270 : Expulsion de tous les missionnaires excepté le P. Koffler

[Page 273 et dernière :]

La saison étant déjà avancée, car c'était la fin du mois d'août, les missionnaires eurent ordre de s'embarquer sur le vaisseau portugais. Ils étaient au nombre de 27, savoir : 2 évêques français et 7 missionnaires de la même nation ; 2 missionnaires italiens, 8 jésuites et 8 franciscains. Ce fut pour eux tous un jour de douleur et de tristesse, c'était même pour les cœurs les plus durs un spectacle digne de compassion, les soldats quelque barbares qu'ils fussent étaient attendris et consternés. Les païens se récriaient contre l'injustice de la sentence de bannissement et faisaient hautement l'éloge des missionnaires. Mais les chrétiens fondaient en larmes, éclataient en soupirs, faisaient retentir leurs gémissements et accouraient en foule pour dire les derniers adieux à leurs pasteurs et à leurs pères en Jésus-Christ. Les missionnaires ressentaient encore plus vivement ce que cette séparation avait d'accablant ; ils auraient voulu étouffer leurs sentiments de douleur et de tristesse ; mais plus ils se faisaient violence, plus leur amour pour leur troupeau les trahissait et se manifestait malgré eux. Il n'y a que ceux qui l'ont éprouvé qui peuvent concevoir combien ils eurent à souffrir dans ces tristes moments. Les chrétiens ne purent obtenir la permission d'accompagner les missionnaires ; mais ils les suivirent des yeux et Dieu sait combien terrible fut pour eux l'instant où ils virent le vaisseau lever l'ancre, mettre à la voile et emporter avec lui leur consolation et leur espérance.

FIN DE LA

RELATION DE LA PERSECUTION DE COCHINCHINE EN 1750 PAR MGR LEFEBVRE